MASTER
NEGATIVE
NO. 94-82055-7

COPYRIGHT STATEMENT

The copyright law of the United States (Title 17, United States Code) governs the making of photocopies or other reproductions of copyrighted materials including foreign works under certain conditions. In addition, the United States extends protection to foreign works by means of various international conventions, bilateral agreements, and proclamations.

Under certain conditions specified in the law, libraries and archives are authorized to furnish a photocopy or other reproduction. One of these specified conditions is that the photocopy or reproduction is not to be "used for any purpose other than private study, scholarship, or research." If a user makes a request for, or later uses, a photocopy or reproduction for purposes in excess of "fair use," that user may be liable for copyright infringement.

The Columbia University Libraries reserve the right to refuse to accept a copying order if, in its judgement, fulfillment of the order would involve violation of the copyright law.

Author:
Duval, Louis

Title:
Un gentilhomme cultivateur au XVIIIe...

Place:
Alencon

Date:
1908

94-82055-7
MASTER NEGATIVE #

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DIVISION

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

ORIGINAL MATERIAL AS FILMED - EXISTING BIBLIOGRAPHIC RECORD

BUSINESS
430.394
L32
Duval Louis, 1840-1917.
... Un gentilhomme cultivateur au XVIIIe siècle, Samuel de Frotté de La Rimblière, membre de la Société royale d'agriculture d'Alencon. Son livre de compte. Alencon, Impr. alenconnaise, 1908.
80 p. geneal. tables. 24 cm.

"Extrait du Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne."

RESTRICTIONS ON USE:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm REDUCTION RATIO: 12x IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB

DATE FILMED: 4/25/94 INITIALS: DG

TRACKING # : MSH 00589

FILMED BY PRESERVATION RESOURCES, BETHLEHEM, PA.

2.5 mm abcdefghijklmnopqrstuvwxyz 1234567890

2.0 mm ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ abcdefghijklmnopqrstuvwxyz1234567890

1.5 mm ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ abcdefghijklmnopqrstuvwxyz1234567890

PM-MGP 13"x18"
METRIC GENERAL PURPOSE TARGET
PHOTOGRAPHIC

00 mm

150 mm

100 mm

A5

A4

1.0 mm ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ abcdefghijklmnopqrstuvwxyz1234567890

1.5 mm ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ abcdefghijklmnopqrstuvwxyz1234567890

2.0 mm ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ abcdefghijklmnopqrstuvwxyz 1234567890

2.5 mm ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ abcdefghijklmnopqrstuvwxyz 1234567890

PRECISION℠ RESOLUTION TARGETS

Century

1303 Geneva Avenue
St. Paul, MN 55119

4.5 mm ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ abcdefghijklmnopqrstuvwxyz 1234567890

3.5 mm ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ abcdefghijklmnopqrstuvwxyz1234567890

D430.394 L32

Columbia University
in the City of New York
LIBRARY

School of Business
The Montgomery Library
of
Accountancy

Un Gentilhomme Cultivateur au XVIIIe siècle

Samuel de FROTTÉ de la RIMBLIÈRE

Extrait du *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de l'Orne*

Louis DUVAL

Un Gentilhomme Cultivateur

au XVIIIe siècle

Samuel de FROTTÉ de la RIMBLIÈRE

Membre de la Société royale d'Agriculture d'Alençon

SON LIVRE DE COMPTE

ALENÇON

Imprimerie Alençonnaise, 11, rue des Marcheries

1908

Mant
30-55/60
D430.394
L32

Un Gentilhomme Cultivateur

au XVIIIe siècle

Samuel de FROTTÉ de la RIMBLIÈRE

Membre de la Société royale d'Agriculture d'Alençon

SON LIVRE DE COMPTES

I

Jean de Frotté, écuyer, fils d'un maître d'hôtel du connétable de Bourbon, attaché à Marguerite d'Angoulême, duchesse d'Alençon, en qualité de secrétaire et cité parmi les beaux esprits qui faisaient l'ornement de sa cour, avait embrassé la réforme qui compta de nombreux adhérents à Alençon au XVIe siècle. Son mariage avec une riche héritière d'Alençon, Jeanne Le Coustellier et l'acquisition de plusieurs fiefs aux environs, l'avaient fixé dans ce pays, où ses descendants se signalèrent, au temps de la Ligue, par leur zèle pour le succès de la cause du représentant de la royauté française. Henri IV, dit-on, leur en rendit lui-même un glorieux témoignage (1).

Les conséquences de la révocation de l'Edit de Nantes pesèrent d'une façon particulièrement dure sur cette famille, fortement attachée à la réforme. Deux de ses membres, Charles de Frotté, sieur de Vieux-Pont et Jacques, sieur de la Rimblière, sont cités parmi les réfugiés. Ils ne durent cependant pas céder au premier mouvement de protestation qui détermina un grand nombre de réformés à passer à

(1) « Il y avait dans la famille des souvenirs historiques qu'on aimait à réveiller et à citer aux enfants : « Si tu n'étois gentilhomme, gentilhomme je te ferois ». L. de la Sicotière, *Louis de Frotté et les insurrections normandes*, t. I, p. 3.

l'étranger bien avant 1683. Dix ans plus tard, on voit Jacques et Samuel de Frotté, fils de Jean de Frotté, écuyer, sieur de la Rimblière et de Marthe du Perche, verser, le 30 juin 1695, une somme de 300 livres pour l'enregistrement des lettres de réhabilitation dans les privilèges de noblesse, accordées, le 28 mai 1628, à Josias de Frotté, leur grand-père. Cependant au mois d'août suivant Jacques de Frotté avait franchi la frontière et avait mis son épée au service de Guillaume III, roi d'Angleterre. A cette date il était incorporé dans le régiment de Morton, campé près de Bruges, sous le commandement du duc de Wurtemberg, général de l'infanterie, dans l'armée rassemblée par Guillaume III pour l'investissement de Namur. La ville et le château de Namur, conquis par Louis XIV en personne, furent forcés à capituler le 4 août et le 1er septembre. Au mois d'octobre, Jacques de Frotté fut renvoyé dans cette ville pour y tenir garnison (1).

Nous ignorons si Jacques de Frotté resta à l'armée jusqu'au traité de la Haye qui mit fin à cette horrible guerre, tristement marquée par le bombardement de Bruxelles, ville catholique, remplie de commerçants français qui n'avaient rien fait pour mériter de la part de leurs compatriotes un pareil traitement. Sous le règne de la reine Anne, fille de Guillaume, il prit le parti de se retirer à Dublin, capitale de l'Irlande, résolution qui à première vue peut paraître étrange, quand on remarque que cette ville, comme toute l'île, était profondément catholique. Mais il ne faut pas oublier qu'il s'y était produit alors un mouvement en sens inverse de celui qui, en France, avait amené la révocation de l'Edit de Nantes, et où la politique eut plus de part que le zèle pour la religion. Lorsque Guillaume d'Orange, après sa descente en Angleterre, se fut déclaré le protecteur des protestants, ceux-ci eurent soin de répandre le bruit que les Irlandais papistes avaient projeté le massacre général des protestants et préparé des chevalets, des scies, des haches, des grils pour leur supplice. Le 23 décembre 1688, le peuple de Londres saccaga et démolit les églises et les maisons des papistes, y compris celle de l'ambassadeur d'Espagne.

(1) Documents communiqués par M. F. de Mallevoüe, que nous ne pouvons assez remercier de son extrême obligeance.

De leur côté les Irlandais de Dublin déclarèrent, le 28 décembre, qu'ils étaient résolus à sévir contre les magistrats s'ils ne concouraient pas avec eux à la défense de leur souverain légitime, le roi Jacques II. Le 2 février, Guillaume d'Orange exhorta le parlement à pourvoir aux besoins des protestants irlandais. Le 5 mai 1689 fut publié un édit tendant à déterminer les Français protestants à se réfugier en Angleterre après s'être défaits des immeubles qu'ils y possédaient.

Le triomphe définitif du roi Guillaume n'apaisa pas les ressentiments des protestants. La neuvième année de son règne, ils firent rendre un édit par lequel tous les enfants qui n'abjureraient pas, dès l'âge de huit ans, la religion catholique furent déclarés inhabiles à hériter du bien de leurs pères dont la propriété fut transmise de droit à leurs plus proches parents protestants. La quatrième année du règne de la reine Anne, proclamée le 18 mars 1702, les étrangers protestants réfugiés en Angleterre furent autorisés à se faire tous naturaliser Anglais (1).

La séparation entre les deux frères, Jacques et Samuel de Frotté, sieurs de la Rimblière, était ainsi devenue définitive et légale. Samuel, devenu chef de sa branche, épousa Suzanne de Cleray, fille de feu Jean de Cleray, sieur de la Perrière (2) et de delle Suzanne Herbron. Les articles du mariage furent

(1) « L'Irlande reçut après la mort de Jacques II (1688), plusieurs milliers de réfugiés qui se répandirent dans les villes de Dublin, de Cork, de Kilkenny, de Waterford, de Lisburn et de Portarlington. » (Weiss, *Histoire des réfugiés protestants de France, depuis la Révocation de l'Edit de Nantes*. Paris, 1853, 2 vol. in-16.

M. Ch. Weiss signale également un fait dont nous trouvons plus loin la preuve dans une lettre de Jacques de Frotté, à savoir les efforts faits par les réfugiés pour attirer en Irlande leurs coreligionnaires restés en France. Il ajoute que les protestants venus de France rendirent à l'Angleterre des services militaires dans la répression des soulèvements de l'Irlande.

— On peut consulter également Salmon, *Nouvel abrégé chronologique de l'Histoire d'Angleterre*, tomes I et II, Paris 1751, auquel sont empruntés les extraits ci-dessus.

(2) La Perrière, canton de Pervenchères (Orne), où était situé le château de Montimer, propriété de la famille.

Les relations entre les familles de Frotté et de Cleray remontaient beaucoup plus haut. Le 10 mars 1636 Josias de Frotté, écuyer, sieur de la Rimblière, avait reconnu que Jacques de Cleray, écuyer, sieur de Guichaumont, lui avait baillé la somme de 2250 livres, pour l'amortissement d'une rente de 150 livres due par Georges de la Haye, écuyer, baron de Coulonces, qui avait acquis de lui la terre du Ménil-Imbert (*Archives de l'Orne*, série E. Famille de Frotté).

accordés, sous signature privée, le 15 mars 1710. La mère de la future lui donna, par avancement d'hoirie, neuf mille huit cents livres en argent, la reconnut pour sa présomptive héritière et promit de lui garder sa succession. Marthe du Perche reconnut également son fils Samuel comme son héritier présomptif et promit de lui garder sa succession.

Ces articles furent signés par les contractants et par leurs parents et amis convoqués comme témoins, à savoir :

Antoine de Neufville-Cleray.
Thomas de Cleray (sieur du Passage).
N. de Neufville de Condé.
Bordin (sieur de la Perdrière).
Madeleine de Neufville de Belfonds.
Houssemaine (Benjamin, sieur des Deserts, mari de Suzanne de Cleray, tante de l'épouse).
G. Herbron ; Louise des Loges ; Loppé ; de Boislambert.
De Neufville de Saint-Laurent.
De Cleray de Saint-Clair.

Le dépôt de ces articles fut fait le 8 juin 1710 en l'étude de Mes Choisne et Bidon, notaires royaux à Alençon (1).

Le mariage fut célébré, non pas au domicile de l'épouse, selon l'usage ordinaire, mais à la Haye, au diocèse d'Evreux (2). Comme la famille de Cleray n'était pas moins attachée à la réforme que celle de Frotté, tout porte à supposer que la bénédiction nuptiale fut donnée en secret à la Haye, par un ministre protestant. Samuel de Frotté fut père de trois enfants, tous trois nés à la Rimblière: 1° L'ainé, auquel il donna le nom de Samuel, vint au monde le 12 mai 1711 et eut pour parrain Isaac de Cleray, écuyer, sieur de Rougemont, pour marraine Anne-Marie du Perche. Il fut baptisé dans l'église de Damigni le lendemain et fut tenu sur les fonts par Jacques Hubert, de Lonrai et par Suzanne Blivet, de Belfonds, pour l'absence du parrain et de la marraine (3), suivant la note inscrite en tête du Livre de raison de la famille.

(1) Documents communiqués par M. de Mallevouc.

(2) Probablement la Haye-de-Colleville, diocèse d'Evreux, élection de Conches, généralité d'Alençon, canton de Brionne (Eure).

(3) C'est ce qui résulte de l'acte de baptême dressé par le curé de Damigni, le 13 mai 1711, dans lequel il est dit que l'enfant est fils de Samuel de Frotté, sieur de la Rimblière et de Suzanne de Cleray « qui ont dit avoir été mariés en la paroisse de la Haye, diocèse d'Evreux, demeurant actuellement en cette paroisse. »

2° Pierre-Jean de Frotté, né le 8 septembre 1713, baptisé le 10, eut, d'après le Livre de raison de la famille, pour parrain Pierre Bordin, sieur de la Vergottière et pour marraine demoiselle Suzanne de Cleray.

3° Jacques de Frotté, né le 14 mai 1716, porté baptiser le lendemain, eut pour parrain, par procuration, Jacques de Frotté, écuyer, sieur de la Rimblière, son oncle, et pour marraine Jacqueline du Perche, femme de Louis des Loges, écuyer, sieur du Fresne (1).

Le réfugié de Dublin, Jacques de Frotté, avait été invité à être parrain de ce dernier enfant dès le commencement de l'année 1716, et s'était empressé d'écrire à son frère qu'il acceptait.

Cette lettre nous semble valoir la peine d'être tirée du carnet de famille dans lequel elle était précieusement conservée :

A Dublin, ce 30e janvier 1716.

La perte que nous avons faite ce mois icy de nostre fille ainée, mon cher frère, nous a mis dans une affliction très grande ; elle est morte de la petite vérole qui a fait de grands ravages dans ce païs. Le bon Dieu ne nous a pas laissés sans consolation : à l'âge de dix ans et trois mois, elle nous a dit des choses pleines de piété et de connoissance qui ont surpris tous ceux qui l'ont entenduë. Ses dernières paroles, quand je luy demandai si elle estoit bien aize de s'en aller au bon Dieu, elle me dit : « Oui vraiment, mon bon papa. Je l'ay déjà veu ». Voilà la fin de ma chère fille. Elle ressembloit si fort à ma mère que je l'en aimois davantage. Que j'ay de joye d'aprendre que ma chère mère se porte bien, quoi qu'elle soit absente de moy.

Je rends grâce à Dieu que le reste de vostre famille se porte bien et le prie de tout mon cœur qu'il vous redonne la santé, afin que vous puissiez élever vostre famille en la crainte de Dieu. Je suis

(1) Il faut ajouter qu'il résulte du Registre des baptêmes de l'église de Damigny pour cette année que, le 15 mai 1716, Jacques de Frotté, fils de feu Samuel de Frotté, fut baptisé par le vicaire de cette paroisse dans l'église de Damigny et qu'il fut nommé par Jean Houel et Marie Boul de la paroisse de Lonray. Il paraît résulter de ceci que l'enfant fut baptisé deux fois, une première fois à la Rimblière, suivant le rite usité parmi les protestants et avec l'assistance des membres de la famille attachés à cette religion et une seconde fois dans l'église de Damigni, pour obéir aux ordres du roi.

fâché que le cousin du Pasage soit dans l'estat que vous me le depeignés ; mais je suis estonné que vous vous fussiez chargé de cette Suson, puisqu'elle est toujours de mesme. Faites mes baize-mains au cousin de Rougemont. Ne cessez point de prier Dieu pour le soulagement que l'on vous fait espérer. Il est puissant pour vous accorder vos demandes, pouveu qu'elles soient faites avec zèle. Nous y joignons les nostres tous les jours. L'inquiétude que vous avez de vostre famille augmente la mienne.

Puisque vous me faites l'honneur de vouloir que je nomme l'enfant que le bon Dieu vous promet, si c'est un garçon, vous savez mon nom, si c'est une fille, ajoutez au nom de la marraine celuy de Madelaine qui estoit le nom de feu ma fille.

Ma femme vous fait bien ses amitiés. Nous vous prions asseurer ma mère de nos respects et nos amitiés les plus tendres. Je suis de tout mon cœur vostre très humble et très obéissant frère.

RIMBLIÈRE.

A cette lettre était joint le billet suivant adressé à Suzanne de Cleray, sa belle-sœur et cousine :

Madame ma chère sœur et cousine,

J'accepte avec plaisir l'honneur que vous me faites de nommer l'enfant que Dieu vous promet. Je ne l'accepterois pas si je n'étois persuadé que vous l'éleverés dans la crainte de Dieu, comme le reste de vostre famille. Vous estes née avec la connoissance de la vérité ; si vous ne la communiqués pas à vos enfans, vous répondrès devant Dieu de la perte de leurs âmes, mais j'espère mieux de vous.

Vous me mandès que mon frère m'a écrit plusieurs fois. Je n'en ay reçeu aucune pendant quatre ans, mais je suis certain qu'il en a reçeu des miennes... Je souhaiterois que vous me fassiez l'honneur de m'écrire, du moins deux fois par an, pour aprendre de vos nouvelles, car j'ay versé plusieurs fois des larmes dans ce long temps que j'ay esté à recevoir de vos nouvelles. Ostès tous les soupçons où me mettent ces longs silences et soyès persuadée que je suis de tout mon cœur vostre très humble et très obéissant serviteur.

RIMBLIÈRE.

Ma femme vous embrasse. Tous ceux qui connoissent ma mère luy font leurs baise-mains.

Samuel de Frotté ne devait pas tarder à succomber. Il était mort depuis plus d'un mois lorsque Madame de Frotté mit au monde son troisième fils et avait été inhumé, à côté de sa

mère, dans le jardin de la Rimblière. C'est ce que nous apprenons par une nouvelle lettre de Dublin, en date du 21 juin :

A Dublin, ce 21 juin 1716.

Vous pouvès aisement comprendre, ma très chère sœur, combien a esté grande ma douleur lorsque j'apris, en mesme jour, la mort de ma chère mère et celle de mon cher frère. J'ay trouvé ma consolation en aprenant qu'ils ont esté enterrés dans nostre jardin, car je voy par là qu'ils sont morts au Seigneur. Mais rien ne m'a esté plus sensible que de voir trois pauvres petits enfans qui ne connoissent pas leur main droite d'avec leur gauche sur les bras d'une pauvre veuve qui est, à ce que je crois, dans de mortelles craintes pour ces chers enfans. Puisque le bon Dieu les laisse sous vostre conduite, vostre piété me fait espérer qu'ils connoistront Dieu et sa sainte vérité, car sans cela il vaudroit mieux qu'ils n'eussent jamais veu le jour. Vous en estes donc chargée, ma chère sœur, et si vous voulez que Dieu vous conseille, ce sera en vous acquittant de ce grand devoir que vous pouvez espérer la bénédiction pour eux et pour vous et vous faire connoitre qu'il ne vous a pas abandonné. Quand à nostre salut, il le faut atendre, non de nos œuvres, mais seulement de la mort et passion de nostre Seigneur Jésus Christ, et jamais de nos afflictions qui nous viennent à cause de nos péchés, ou au plus qui sont des espreuves où le bon Dieu nous veut faire passer, pour exercer nostre patience. Je vous remercie de la part que vous avez prise à la perte que j'ay faite. Il faut estre content, puisque c'est la volonté de Dieu.

Je suis fort aise que vous soyez tutrice de mes neveux. Vous ne me mandès point si ce cousin qui est curateur est de mesmes sentiments que vous. Dieu veuille que tous ensemble vous fassiez vostre devoir envers eux. Je croyois mon cousin Bordin mort. Embrassez le bien pour moy, le cousin du Passage aussy. Quand vous escrirez au cousin de Rougemont, faites luy mes complimens. J'embrasse ma cousine du Perche ; j'embrasse aussy ce cousin que je ne connois pas et prie le bon Dieu qu'il vous veuille donner à tous l'assistance de sa grâce. Je suis, etc.

RIMBLIÈRE.

M. de Cleray de Bellefonds, que Madame de Frotté avait prié d'accepter la charge de curateur, s'en était excusé par la lettre suivante :

De Cleray, ce 14 avril 1716.

La perte que vous avès faite, Madame, m'a, je vous assure, esté très sensible et que personne ne s'y intéresse plus parfaitement que moy. Je prie le Seigneur de vous donner les consolations qui vous

sont nécessaires dans vostre affliction. Je regrette bien Monsieur vostre mary ; je puis vous asseurer que dans toutes les occasions où je pourrai vous estre utile à quelque chose que je m'y emploirai de tout mon cœur. A l'esgard de vostre tutelle, je croy que tous les parens y sont esgaux, et comme ordinairement ce sont les plus proches parens qui y sont appelés et que vous en avés, je croy, suffisamment, à des degrés plus près que nous ne sommes, et que mon employ souvent m'oblige à plusieurs voyages que souvent je ne puis pas prévoir et qui pourroient m'esloigner, dans un temps où vous pourriez avoir besoin des délibérans, ce qui arrive, dans les tutelles, dans le temps que l'on y pense le moins : pour éviter à ces inconvéniens, vous me ferés plaisir de m'en exempter, comme je l'ay desjà esté dans celle de Madame de Neufville qui ne voulurent pas mesme m'y appeler, à cause de cette raison là. Au surplus, Madame, à vous parler naturellement, j'entends si peu les affaires que je ne serois de nulle utilité en pareille rencontre, quelque bonne volonté que j'aye. Employés moy donc, je vous suplie pour une autre faict, vous asseurant que je suis et seray toujours très zélé pour tout ce qui vous regarde, estant parfaitement, Madame, vostre très humble et très obéissant serviteur

DE BELLEFONDS.

Madame de Bellefonds vous fait mille complimens, priant Dieu pour vostre conservation et celle de vostre chère famille. Nous voudrions bien que vous fussiez plus près de nous, afin de pouvoir contribuer à vostre consolation (1).

(1) Une lettre de Madame de Bellefonds à Madame de Frotté, sans date, mais certainement bien antérieure à la mort de son mari, nous initie aux rapports qui unissaient les deux familles :

« A Madame de la Rimblière, à la Perrière.

« Nous sommes arrivés, Madame, dans le moment que vous estes partie. Je suis faschée de n'avoir pas profité du plaisir de vous voir. Vous auriez bien dû, tout au moins, nous donner un jour, puisque vous venés si rarement dans nos cantons.

« Comme vous avés bien voulu vous charger de la lettre de Mademoiselle de Saint-Denis, je vous dirai que c'est pour une pipe de vin blanc que peut estre l'on vous envera chez elle, et comme il ne faut pas qu'elle reste plus de 24 heures dans la ville, à cause qu'elle payroit de bien plus grands droits, je la prie de la faire mettre dans quelque faubourg. Mais puisque vous voulés bien que vostre harnois ait la peine de l'aler prendre chez elle, il faut que vous ayez la bonté de luy dire qu'elle vous fasse avertir dans le moment qu'elle arrivera, et vous la feriez donc mettre chez vous. Comme elle a peu de domestiques, il faudroit qu'elle vous envoyast un petit garçon à qui vous donneriez quelque chose que je vous rendrai bien ponctuellement. Je suis de tout mon cœur, Madame, de vous et de Monsieur de la Rimbliere, très humble et très obéissante servante

DE MICE DE BELLEFONDS.

« Je compte que M. de Rougemont ne nous abandonnera pas et qu'il nous restera. »

De Dublin, la pensée active de Jacques de Frotté ne cessait d'être fixée, avec une tendre et douloureuse sollicitude, sur ses neveux de la Rimblière, et particulièrement sur l'ainé. A la date de 1718 nous trouvons une lettre de lui à sa belle-sœur qui nous montre de quelles inquiétudes il était tourmenté :

A Dublin, ce 17 janvier 1718.

J'ay reçu hier vostre lettre, ma chère sœur, avec beaucoup de joye, ayant appris que vous estiès tous en bonne santé. Je vous avoue que j'étois estonné de ne point voir de réponse à deux lettres que je vous ay escrites, l'une par la voye de mon cousin de Valframbert (1) et l'autre par la poste ordinaire ; celle que vous m'avès fait l'honneur de m'escrire a resté un mois à venir. Je rends grâce au bon Dieu, ma chère sœur, de ce qu'il vous a rendue à vostre famille et j'espère, par là, qu'elle a part à son eslection. Feu mon frère m'avoit bien asseuré que vous estiez une personne et que je pouvois compter que si Dieu le retiroit, comme il ne doutoit pas que ce ne fût bientost, vous auriez un grand soin de ses enfans et que vous les éleveriès dans la crainte de Dieu. Ces petites créatures qui sont la moitié de nous mesmes et qui sont dans un âge si peu avancé, dont le salut nous doit estre si cher, que ne demandent-ils point à nos soins et à nostre prevoiance, particulièrement selon les estats où on se trouve ? Si le bon Dieu vous donne quelque calme, c'est pour l'employer à cela ; mesme, vous me mandez que vostre ainé est de petite complection. Ah, mon Dieu ! qu'ils sont tous jeunes et ne sont point encore propres pour prendre aucune impression. Il faut commencer par l'ainé qui, comme je croy, peut avoir six ou sept ans. Ma femme et ma fille, font des vœux pour vous et pour eux. La dernière ne les oublie pas dans ses prières ; elle est auprès de moy, elle vous présente ses respects et ma femme vous embrasse de tout son cœur.

Que vous me donnez de consolation de m'apprendre que mon cousin du Pasage est mort au Seigneur. La bonne mort est préférable à la vie lorsque nous manquons de nourriture spirituelle. Je prie Dieu, ma chère sœur, en cette nouvelle année, qu'il vous remplisse de toutes ses consolations, qu'il vous donne son Saint Esprit qui vous fortifie par toute la puissance de sa force et qui vous garde de tout mal. Je suis de tout mon cœur, vostre très affectionné frère,

RIMBLIÈRE.

Je vous prie d'embrasser de ma part mes cousins de Rougemont

(1) M. de Valframbert figure dans le dénombrement des protestants d'Alençon en 1699. Il habitait au faubourg de Lancrel. (Archives de l'Orne, 607, n° 67).

et du Bordin, mes cousines du Perche (1) et la famille de Bois-Erard (2) et n'oubliez pas mon ami Loppé (3). Je prie le bon Dieu qui bénisse mes pauvres neveus.

A Londres, pour Paris. Mademoiselle
de la Rimblière à la Rimblière près d'Alançon
Alançon en Normandie.

Les inquiétudes de Jacques de Frotté n'étaient que trop justifiées. Une lettre de cachet, en date du 28 novembre 1718, fut adressée à l'intendant d'Alençon, contenant ordre de faire enlever ses trois neveux et de les mettre dans la maison des Nouveaux Catholiques. Combien de temps restèrent-ils dans cette maison ? On ne le sait pas au juste, mais on sait que des ordres furent adressés, au nom du roi, à M. de Pommereu

(1) Du Perche, probablement de la famille de Nicolas du Perche, avocat à Alençon, auteur de la tragédie de *Rosimonde ou le Parricide puni*, en cinq actes et en vers. Rouen, Louis Oursel, 1640, in-8°, et de deux comédies : *Les Intrigues de la Vieille Tour de Rouen*, 1640, in-12 et Rouen, J.-B. Besongne, s. d. (vers 1700) in-12 de 32 p. ; *L'Ambassadeur d'Afrique*, comédie, imprimé vers 1640.

« Le sieur du Perche, aucoat, et ses trois filles : Marthe, âgée de vingt-neuf ans ; Marie, âgée de vingt-sept ans et Jacquine, âgee de vingt-quatre ans » (Arch. de l'Orne, C. 607. Dénombrement des protestants).

Marie du Perche, en qualité de nouvelle convertie, fit représenter très humblement au roi, le 8 janvier 1733 « que les pertes qu'elle a essuyées ne luy ayant pas laissé de quoy subsister, elle désireroit, pour se procurer une vie plus aisée, vendre à rente viagère une maison située dans la dite ville d'Alençon, seul bien qui luy reste dans sa vieillesse, dont on offre de luy laisser la jouissance et de luy payer pendant sa vie 150 livres de rente ».

Il lui fut, en conséquence, délivré un brevet l'autorisant à vendre cette maison « sous l'inspection du sieur Intendant de la généralité d'Alençon, sans que, pour raison de ce il luy puisse être imputé d'avoir contrevenu aux ordonnances ». (Ibid. Titres de Famille, série E. Du Perche).

(2) « Le sieur de Bois-Hérard a dit avoir sept enfans, scavoir deux garçons et cinq filles, l'aisné des garçons aagé de neuf ans et l'autre de quatre ans. Les deux premières filles aagées de quinze à quatorze ans estant actuellement aux Nouvelles Catholiques et les autres demeurant chez luy. — Médiocrement riche. Le Roy paye en partie la pension de deux de ses filles. Il y en a une troisiesme mise aux Nouvelles Catholiques, par ordre de M. de Pomereu. — L'aisné des garçons seroit bien aux Nouveaux Catholiques et le Roy pouroit payer sa pension. (Ibid. n° 27).

(3) « Le sieur Loppé, marchand, a dit avoir trois enfans, scavoir un garçon et deux filles et qu'une des dites filles est passée en Angleterre depuis treize ans.

« Fort huguenot et riche marchand. Son fils a esté mis aux Nouveaux Convertis, par ordre de M. de Pomereu ». (Ibid., n° 17).

Dans un état des Calvinistes d'Alençon en 1737 on voit figurer « le sieur Loppé, sa mère et sa sœur, tous majeurs, vivant de leur bien (C. 609).

qui fut intendant à Alençon du mois de juin 1720 à 1726, pour les en retirer, probablement sur la réclamation de la mère et de la famille. Deux des enfants furent alors confiés à Michel Fouscher de la Rairie, greffier de l'élection d'Alençon, qui fut chargé de veiller sur leur éducation. Quant à l'aîné, Samuel, il fut mis au Collège royal d'Alençon, tenu par les Jésuites et alors très florissant. Ses études achevées, il se fit admettre dans la compagnie de gendarmerie d'Alençon et y resta quelque temps, sans cesser d'être placé sous la surveillance du sieur de la Rairie, Une dernière lettre de Dublin nous apprend que leur oncle leur fit, en 1724, une part dans son testament, à condition qu'ils vinssent s'établir en Angleterre et qu'ils pratiquassent la religion réformée :

A Dublin, ce 3 mai 1724.

Ma très chère sœur,

Comme je crains que vous n'ayez pas reçeu la lettre par laquelle je vous mandois le mariage de ma fille avec Monsieur de Chenevière, capitaine de cavalerie dans ce royaume, je prends la voye d'un officier, parent de ma femme qui m'a promis de mettre cette lettre à la poste si tost qu'il sera arrivé chez ses parens. Je croy que c'est la voye la plus seure pour la faire parvenir jusque à vous. Ma fille est déjà grosse, quoyque fort jeune ; elle a un fort bon mary et qui est en un beau poste, si bien que la voylà bien établie, Dieu mercy. Je n'ay point oublié vostre famille en cette occasion : je donne, par mon testament, cent livres sterlings à celuy de vos enfans qui voudra venir vivre et exercer la religion réformée dans ces royaumes. Je souhaiterois de tout mon cœur avoir peu faire davantage, mais j'ay perdu la moitié de mon gain sur la Mer du Sud (1), parce que l'on m'y a remis mal à propos en souscrivant pour une partie. Je vous prie présentement de bien réfléchir que ce que je fais c'est

(1) La Compagnie de la Mer du Sud avait dû son importance au traité d'Utrech qui lui avait assuré le monopole à peu près exclusif de la traite des Noirs. C'est ce qu'on appelait le traité de l'Assiente (de l'espagnol *assiento*, ferme). En vertu de cette convention, la Compagnie de la Mer du Sud s'était engagée à fournir à l'Espagne 4,800 nègres par an, pendant trente ans, pour ses Colonies. Elle faisait acheter de lourdes cargaisons de malheureux noirs sur les côtes d'Afrique et les faisait transporter non seulement dans l'Amérique espagnole, mais aux Antilles françaises.

Lorsque ce privilège, qui couvrait des abus révoltants et même des fraudes intolérables, fut révoqué par le roi d'Espagne Philippe V, petit-fils de Louis XIV, connu par ses sentiments d'humanité et son amour de la justice, la Compagnie dut réduire le chiffre de ses dividendes. (Note communiquée par M. le baron Jules Angot des Rotours).

en veue de leur salut, que je souhaiterois qu'ils vinssent pour estre mieux instruits, quoyque je ne ne doute pas que vous ne donniez tous vos soins à les mettre dans le droit chemin ; mais je connois la jeunesse qui est aisément débauchée quand elle n'est pas retenue par les prédications. Nostre âme a besoin de norriture aussy bien que nos corps. Voyez donc, ma chère sœur, ce que nous pouvons faire ensemble pour tâcher d'en faire venir un icy. Je croy que vous aurez eu soin de leur faire aprendre à bien escrire et à bien chiffrer, ce qui est très nécessaire. Faites moy réponse, je vous prie, et croyès que je suis de tout mon cœur, vostre très humble et obéissant serviteur et frère

Jacques Rimblière.

Ma femme, mon gendre et ma fille vous embrassent de tout leur cœur. Nos amitiés à vos enfants.

Les avantages offerts à ses neveux par Jacques de Frotté ne purent déterminer leur mère à s'en séparer. Elle n'en eut pas même, la faculté. Il régne d'ailleurs quelque doute sur le sort de l'un des trois enfants, si l'on s'en rapporte à l'exposé fait à l'intendant dans deux requêtes, l'une par la veuve de Samuel de Frotté, l'autre par Fouscher de la Raisrie, chargé de leur garde. Il n'y est en effet question que de deux garçons, à savoir l'aîné Samuel de Frotté et le cadet connu sous le nom de M. de la Perrière. Je me borne à citer la requête du sieur de la Raisrie qui est datée et suivie d'une ordonnance de l'Intendant et qui peut servir à mettre en évidence les situations équivoques que créaient nécessairement les lois tyranniques relatives aux prétendus nouveaux convertis :

A Monsieur l'Intendant de la généralité d'Alençon

Supplie humblement Michel Fouscher de la Raisrie, de cette dite ville,

Et vous remontre que deux des enfants de la dame veufve du sieur de Frotey de la Rimbellière, escuier, demeurant en la paroisse de Damigny auroient esté retirez de la maison des Nouveaux Catholiques de cette ville, par ordre de Sa Majesté adressé à Monseigneur de Pommereu, cy-devant intendant, lequel après les avoir retirez les auroit fait conduire chez le supliant qui en auroit signé sa charge, par le sieur de Selame, son garde, il y a huit ans ou environ et de veiller à leur éducation, ce que le supliant auroit fait comme à ses propres enfants, les ayant fait étudier, l'aisné ayant fait ses classes et se seroit mis ensuite dans

la gendarmerie qui est dans cette ville depuis un an, sans néantmoins que le supliant soit déchargé ; et le jeune qui estoit resté chez luy s'en seroit absenté depuis quelques jours sans rien dire. Ce que voyant, le supliant auroit écrit à la dame sa mère pour le renvoyer, ce qu'il n'auroit voulu faire, et engagea la dame sa mère de venir chez le supliant plusieurs fois, laquelle luy tesmoigna qu'elle n'avoit jamais pu l'obliger de revenir, et mesme que pour engager son dit enfant de le faire, elle l'avait mis plusieurs fois hors de chez elle, n'estant nullement participante de cette absence.

Pourquoy le supliant a esté conseillé de vous présenter sa requeste et de vous donner avis de cette absence et avoir recours à vostre authorité pour requérir, à ces causes, qu'il vous plaise, Monseigneur, faire revenir le dit enfant chez luy, veu la lettre de Sa Majesté dont il est porteur ; à joindre qu'il en a signé sa charge et qu'il pourroit estre inquiété en la suite, ce qu'il a bien inthérest de craindre et vous ferez justice, remettant à vostre prudence de décharger le supliant.

Signé Fouscher.

Et à la marge est écrit :

Veu la présente requeste, nous intendant d'Alençon, ordonnons au sieur de la Rimbellière de retourner chez le sieur Fouscher de la Raisrie, si non il y sera par nous pourveu à Alençon, ce dix-neuf octobre mil sept cent vingt huict

Signé Lévignen.

Aussitôt qu'il fut en possession d'une copie de cette ordonnance et le jour même où elle fut rendue le sieur de la Rairie s'empressa de la communiquer à Madame de Frotté en y joignant le billet suivant qui établit dans quels termes il était avec cette dame :

Alençon, ce 19 octobre 1726.

Madame,

Je me donne l'honneur de vous écrire, pour vous marquer ce que j'ay fait chez Monsieur l'intendant, au subjet de Monsieur de la Perrière. Y estant allé lundy dernier pour avoir l'honneur de luy parler, il me dit de luy présenter une requeste, ce que j'ay fait et m'y a mis son ordonnance dont je vous envoye coppie du tout, tant de la requeste que de l'ordonnance. J'espère que vous serez contente de l'énoncé dans ma requeste, comme j'ay eu l'honneur de vous le marquer quand vous m'avez fait l'honneur de venir chez nous, Monsieur l'Intendant n'estant pas content de ce procédé y de cette a Es [illegible] ı ɛ voulant me décharger.

Il semblerait résulter au contraire, d'une autre requête, sans date, adressée à l'intendant par la même dame qu'elle aurait eu grandement à se plaindre des exigences et des procédés du sieur de la Rairie au sujet de la pension de ses enfants dont il avait la charge. Je crois utile pour l'éclaircissement de cette situation, embrouillée peut-être à dessein, de citer encore cette pièce :

A Monseigneur l'intendant de la généralité d'Alençon,

Supplie humblement Suzane de Cleray, veuve Samuel de Frotay, sieur de la Rimblière, demeurant en la paroisse de Damigny ; et nous remontre qu'elle a deux garçons, l'un âgé de dix ans et l'autre d'onze (1), lesquels ont esté mis par vostre ordre en la maison du sieur Fouchet de la Rairie, greffier de l'Election de ce lieu, à la pension de cent cinquante livres pour chacun des dits enfans, laquelle fut arbitrée mesme par ledit Foucher qui en a esté toujours payé de quartier en quartier et par avance, jusques au 5 de ce mois qu'il fit refus de recevoir le payement du cartier écheu audit jour, disant qu'il vouloit davantage, sans dire d'autres raisons. Et quelques jours après la suppliante a esté surprise que ledit Foucher luy a fait signifier, par un sergent, vostre ordonnance par laquelle il paraît que vous avez augmenté la pension desdits deux enfans de cent livres, en quoy ledit Fouchet a surpris vostre religion, parce que la somme de cent cinquante livres pour chacun est plus que suffisante et le procédé dudit Fouchet n'est pas tolérable, parce que çà esté luy qui a fixé la pension à cette somme et a reçu un quartier depuis la date de vostre ordonnance sur le pied de cent cinquante livres. Il n'a pas deu, arrière de la dite dame et sans luy en avoir auparavant parlé, tenir un pareil procédé. Mais comme la dite dame n'a de quoy vivre que très médiocrement et que ses enfans n'ont aucuns biens, elle a trouvé une pension sur le mesme pied de cent cinquante livres chez un ancien catholique de cette ville dont le fils est ecclésiastique lequel aura soin d'élever les enfans et les instruire beaucoup mieux que ledit Fouchet. Ce qui fait que la suppliante a recours à vostre authorité et requiert à ces causes, qu'il vous plaise, Monseigneur, ordonner que les enfans de la suppliante seront mis chez la personne qui veut bien

(1) Si les renseignements donnés par Madame de Frotté sur l'âge de ses enfants étaient rigoureusement exacts, on aurait la date de cette requête, puisque les deux aînés sont nés en 1711 et en 1715 et le troisième en 1716. Mais ces dates sont en désaccord évident avec les âges attribués à ces enfants. S'il s'agit des deux aînés, la requête aurait pu être écrite entre 1722 et 1724. S'il s'agit des deux jeunes il faudrait la placer entre 1724 et 1726.

s'en charger, pour y estre nourris et payer la somme de cent cinquante livres dont il se contente, et vous ferez justice.

Ce qui est certain, c'est qu'à la suite d'un placet adressé par Samuel de Frotté au garde des sceaux, il fut autorisé, par décision en date du 13 octobre 1727, à se retirer chez sa mère. Il me paraît utile de reproduire ce placet qui renferme des renseignements intéressants :

A Monseigneur Chauvelin (1), ministre et secrétaire d'Etat.

Samuel de Frotay de la Rimblière, de la paroisse de Damigny, proche Alençon, prend la liberté de représenter à Votre Grandeur qu'il y a sept ans qu'il fut mis, par ordre du Roy, chez le nommé Fouchet de la Rairie, pour estre instruit dans la religion catholique, pendant lequel temps il a aussy fait toutes ses études chez les pères Jésuites. Il est temps présentement qu'il veille à ses affaires, parce que sa mère est toujours malade et ne peut plus avoir le soin du peu de bien qu'ils ont, quoique son inclination le porte à servir Sa Majesté, lorsqu'il trouvera une place, à l'exemple de ceux de sa famille, dont l'un de ses oncles a eu l'honneur d'estre capitaine dans le régiment de Goas (2) et l'autre est actuellement dans le régiment Dauphin-Dragons (3) et qui sert depuis plus de quarante ans. Il a mesme fait ce qu'il a peu pour entrer dans les Cadets (4) :

(1) Chauvelin (Germain-Louis) fut nommé en 1727 garde des sceaux et ministre, secrétaire d'Etat, au département des Affaires étrangères. Il conserva ces fonctions jusqu'en 1737.

(2) M. de Goas figure au septième rang dans la liste des brigadiers de dragons dressée en 1738. Il avait été promu brigadier le 1er février 1719.

(3) Le cinquième régiment de dragons portait le nom de Dauphin. Il avait été créé en 1673 pour le Danphin de France, fils aîné de Louis XIV. M. le marquis de Vassé avait été nommé mestre de camp de ce régiment en 1727 ; il fut nommé brigadier le 12 octobre 1734, mais il conserva le commandement de ce régiment. (Lemau de la Jaisse, *Abrégé de la carte générale du militaire de France*.

Le marquis de Vassé (Emmanuel-Armand), baron la Roche-Mabile, avait épousé en 1701 Anne-Bénigne-Fare-Thérèse de Beringhen, morte le 16 septembre 1745.

(4) Louis XIV avait créé en 1682 plusieurs compagnie de cadets-gentilshommes qui devaient être instruits et entretenus aux frais de l'Etat.

Louis XIV avait établi en 1682 des compagnies de jeunes gens à qui on donne le nom de Cadets. Les enfants des gentilshommes et de ceux qui vivaient noblement y étaient instruits dans tous les exercices militaires et lorsqu'on les trouvait capables de commander on les faisait sous-lieutenants, enseignes ou cornettes. Cet établissement fut renouvelé sous Louis XV et on frappa, à cette occasion une médaille du roi, gravée dans le *Mercure* de janvier 1728.

il avoit, pour cela, toutes les qualités, ainsi qu'il a esté atesté par les certificats qu'il avoit envoyez à Monseigneur le Blanc (1). Et mesme comme il avoit pleu à Sa Majesté de créer des sous-lieutenances, on luy avoit fait espérer de luy en faire avoir une ; mais comme cela n'a point eu lieu, il espère que Vostre Grandeur voudra bien luy permettre d'aller chez luy prendre soin de ses affaires, en attendant qu'il se trouve quelque place où il puisse servir selon sa condition. C'est la grâce qu'il espère de Vostre Grandeur et il fera toute sa vie des prières pour sa conservation. (Arch. de l'Orne, C. 605).

Ce placet fut communiqué, le 3 octobre, à l'intendant d'Alençon qui, le 13 du même mois, fit connaître au garde des sceaux que le requérant n'avait pas attendu la permission qu'il sollicitait, et que depuis dix jours il s'était retiré chez lui sans vouloir revenir chez le sieur Fouchet quelqu'avertissement qu'il lui ait fait donner. « C'est à la vérité, dit l'intendant, un jeune homme de dix-huit ans qui ne sent pas les conséquences de sa désobéissance, mais qui mériteroit, au moins, une sévère réprimande.

« Au surplus, Monseigneur, le sieur Fouchet et les pères Jésuites chez lesquels il a fait ses études m'ont affirmé qu'il étoit assez instruit des principes de la religion catholique pour qu'il n'y ait nul inconvénient à luy accorder la grâce qu'il demandait ».

C'est peut-être à cette affaire que se rapporte la lettre suivante, adressée à Madame de Frotté par le sieur de la Rairie, et dont la date n'est pas indiquée :

Madame,

Comme le quartier de la pension de Monsieur votre fils est eschu du cinq de ce mois, je vous prie de me l'envoyer et donnerez quittance à la personne qui me le mettra aux mains. Comme vous souhaiteriez bien l'avoir chez vous, vous pouyez y travailler et ecrire à Monseigneur le ministre. Je ne m'y opposeray point et, au contraire, je vous donneray une attestation comme il fait son devoir de catholicité. J'espère que vous me l'envoyrez par Monsieur vostre fils qui est chès vous que j'attends et suis, en attendant, Madame,

Vostre très humble serviteur FOUCHER.

(1) Claude Leblanc nommé pour la seconde fois ministre de la Guerre le 19 juin 1726, mort au mois de mai 1728.

La résidence de Samuel de Frotté à la Rimblière (1) et sa catholicité semblent établies à cette époque, par un acte de baptême, dans l'église de Damigni, en 1728, dans lequel il figure comme parrain et Marthe-Augustine Le Coustellier de Bonnebos, sa parente. Madame de Frotté conserva cependant l'entière administration et la jouissance de ses biens jusqu'au 29 mars 1737. Par l'accord conclu entre Madame de Frotté et ses trois fils, Samuel, Pierre-Jean, sieur de la Perrière et Jacques de Frotté, tous trois qualifiés du titre d'écuyer, elle leur délaissa le revenu de la terre de la Rimblière, avec toutes ses dépendances, pour vivre et s'entretenir, à l'exception du pré à Noyer dont elle se réserva la jouissance et à la charge de ne rien vendre, engager ou changer du fonds de la terre sans son consentement, de n'abattre aucun arbre et de ne faire des coupes de bois taillables qu'en temps et saison et de n'employer le bois de charpente que pour les réparations des bâtiments. Elle leur abandonna, en outre, deux petites rentes foncières de 11 livres 10 sols et la moitié de tous les meubles tant morts que vifs qui garnissaient le logis de la Rimblière et ses dépendances, mais elle se réserva l'argenterie. Elle leur laissa enfin une somme de 482 livres pour poursuivre et faire juger en dernier ressort un procès engagé contre Jacques Belivet, à l'occasion de Madeleine Doccaigne, son épouse. Il fut stipulé enfin qu'elle entendait « toujours conserver la maîtrise absolue de la terre de la Rimblière, et qu'elle se réservait le droit de la retirer à ses fils pour en disposer à sa volonté. Elle retenait, en outre, la jouissance de la chambre dessus la cuisine et un logement pour ses chevaux et pour les autres bestiaux qu'elle voudrait amener, plus un fanil pour loger le foin du pré à Noyer.

Samuel de Frotté épousa, vers 1740, Marie-Anne Castaing,

(1) Samuel de Frotté, après avoir cessé de faire partie de la Compagnie de gendarmerie d'Alençon, avait conservé son habit d'uniforme. Le 16 mai 1737, il l'avait troqué avec son frère Pierre-Jean de Frotté, sieur de la Perrrière, pour une pipe de petit cidre, fût et jus et lui avait, en outre, cédé à prix coutant ses gros boutons argentés de Strasbourg. Il vendit en même temps un autre habit à son frère, le chevalier de Frotté, pour 16 livres ; mais au mois d'octobre suivant il racheta son uniforme à la Perrière qui lui céda, en outre, son manteau et son mauvais habit de Pinchinal, le tout pour la somme de 15 livres. — En juillet 1738, il fit retourner les parements de son habit uniforme.

sœur de Jean Castaing, receveur des tailles d'Alençon, née le 9 décembre 1709. Elle avait été mariée en premières noces à Duval des Mares, qui, en 1735, le 1er août, avait pris en fieffe les biens de Jacob Boulay, religionnaire fugitif, sis à Cuissai, près de Damigni, et consistant en trois journaux de pré et quatorze journaux de terre en labour et en friche, moyennant une rente annuelle de 60 livres payable à la régie des biens des fugitifs. Samuel de Frotté, après son mariage avec la veuve de Duval des Mares, continua à jouir de cette fieffe et, à ce titre, son nom figure dans les sommiers des rentes des biens des religionnaires mis en régie. On y voit que la propriété en question, nommée Roullée, était affermée, en 1755, au nommé Louis Fert qui était chargé du payement de la rente. Samuel de Frotté eut ensuite comme fermiers, pour cette terre, Mathieu Breuil et le nommé Rocher. Le 27 février 1777 une nouvelle adjudication de cette terre eut lieu et la Roullée fut alors fieffée à M. Taunay du Parc, moyennant une rente de 214 livres. De plus le nouvel adjudicataire fut condamné, par ordonnance de l'intendant en date du 27 mai 1773, à payer à M. de Frotté de la Rimblière, une somme de 160 livres pour les plantations et améliorations faites par M. Duval des Mares (1).

L'acte de mariage de Samuel de Frotté ne nous est pas connu. Il résulte, au contraire, des termes du contrat de mariage de Jacques de Frotté, son frère, et d'Anne Le Pistre, fille du sieur Pierre Le Pistre et de Marie Le Bourge, demeurant en la paroisse de Montmerré, passé à Bernay le 11 juillet 1745 que le mariage devait être « fait et célébré en face de Nostre Mère Sainte-Eglise Catholique » (2).

II

C'est ici le lieu de donner une description du domaine de la Rimblière. Il était composé de vingt-trois parcelles dont

(1) Archives de l'Orne. A 434, 435 et 436, et Livre de raison de Samuel de Frotté.

La terre de Roullée fut adjugée en propriété à Joseph-Henri-François Le Demées de Bazille, le 10 juillet 1796, pour le prix de 6.380 fr.

(2) Documents communiqués par M. de Mallevoüe.

la contenance variait de 55 perches ou trois quarts d'arpent à une acre. Il était, d'ailleurs, assez bien situé et arrosé par la petite rivière de Briante, par le ruisseau qui alimente le moulin de Bourdon et par l'écoulement du trop plein des douves qui entouraient le logis principal. Les moyens d'accès y étaient faciles, grâce à sa proximité d'Alençon. On sait aussi que les nombreux hameaux de Damigni étaient tous reliés entre eux par des chemins ruraux, aujourd'hui en grande partie supprimés. Les terres labourables formaient douze parcelles, les prés et pâtures, neuf parcelles. Outre le logis seigneurial de la Rimblière, la propriété renfermait une autre maison manable au village de la Corneillère.

La mouvance féodale était partagée entre les fiefs de Damigni et de Lonrai. Les premiers propriétaires connus sont François Péron et Catherine Le Guay, sa femme, qui vendirent cette terre, en 1536, à Jean de Frotté, écuyer, secrétaire du roi et de la reine de Navarre, duc et duchesse d'Alençon, fils de Jacques de Frotté, sieur de Neufvy, maître d'hôtel de Charles de Bourbon, connétable de France et de demoiselle Jacquette Séguier, pour le remploi des 2.500 livres composant la dot et le don nuptial de Jeanne Le Coustellier, son épouse.

Il paraît résulter d'un mémoire conservé dans le chartrier de Lonrai, qu'en 1588 Louis et François de Frotté reconnurent, en présence de Jean de Frotté, leur frère, que cette terre était tenue du fief de Lonrai ; mais que la régularité de cette déclaration fut contestée par le seigneur de Damigni.

Ce qui est certain, c'est que le propriétaire de la Rimblière était sujet à contribuer à l'amenage des meules du moulin de Lancrel (1).

Lorsque le marquis de Lonrai fut devenu seigneur direct de Damigni, tout litige au sujet de la mouvance féodale n'eut plus aucune raison d'être. En 1777, lorsque Samuel de Frotté rendit aveu au duc de Montmorency, il déclara simplement que la métairie de la Rimblière était située en entier sur le territoire de Damigni, à l'exception de deux arpents de terre

(1) Quittance donnée à Samuel de Frotté le 17 juillet 1753, par le sieur Garnier, pour huit journaux de terre, sujets à l'amenage des meules du moulin de Lancrel, 4 livres 16 sols. — Archives de l'Orne, E. Famille de Frotté.

situés sur le territoire de Lonrai. Ce qui est plus intéressant, c'est que dans cet aveu est énoncé le droit de colombier attaché à la propriété et l'existence d'une fuie à pigeons (1), l'exemption du service de prévôté et exemption pour lui et ses fermiers d'être tenus à moudre ses grains au moulin bannal du dit seigneur.

Le revenu de la Rimblière paraît facile à déterminer au moyen des baux, quoique les conditions en aient assez souvent varié. C'est ainsi qu'en 1698 elle fut baillée à moitié fruits, pour 250 livres, plus diverses charges. En 1705, bail également à moitié, pour 200 livres. En 1722, bail à ferme par la veuve de Samuel de Frotté, pour 400 livres, de la même métairie avec des réserves importantes retenues par la bailleresse, à savoir « le grand corps de logis, cave, poulailler, le grand jardin, le pré des Ebées, avec son écurie, et fanil dessus, et celui qui est sur la bergerie y joignant, le hangard dedans la cour pour lui servir de bûcher, l'herbagement de sa cavale et poulain et d'une vache et son veau qui seront nourris avec les bestes des preneurs dans les pastures et regains. Retenant aussy la dite dame bailleresse deux cents de grosse paille. Les parties pourront nourrir des volailles et cannes, sans oyes, pour en disposer séparément et cependant nourrir à la grange en commun. Retenant aussy tous les chesnes, ormeaux, tant étroignés que non. S'obligeant en outre les dits preneurs de nourrir un porcelet avec les leurs, parce qu'elle le fournira de ses deniers et ce jusqu'au jour qu'elle voudra l'enfermer pour l'engraisser ».

En 1738, bail à moitié, par le même, pour 250 livres.

En 1767, bail à moitié, par Samuel de Frotté, son fils, pour 350 livres.

Il faut dire que les propriétaires, à cette époque, cherchaient tous les moyens pour dissimuler le revenu réel de leurs terres pour échapper à la capitation. Au mois de janvier 1742, Madame de Frotté mère, toujours taxée aux rôles du dixième comme propriétaire de la Rimblière, adressa une réclamation à l'intendant au sujet de ses impositions, excessivement

(1) 1743. Février « J'ai fait faire un pigeonnier dans le haut du pavillon ». (Journal de Samuel de Frotté).

augmentées, disait-elle, depuis huit ans. Ce qui est certain, c'est qu'il résulte de l'extrait du rôle du dixième qui fut adressé à M. de Frotté, en janvier 1712, qu'il y était compris pour la somme de 40 livres.

M. de Frotté avait, en outre, à acquitter sa cote de la capitation pour laquelle il était porté au rôle de la noblesse, à la somme de 10 livres, en 1702, élevée à 16 livres en 1727 ; à 18 livres en 1734 ; à 27 livres en 1739 ; à 29 livres en 1742.

Or en janvier 1742, Madame de Frotté mère se plaignait de ce qu'étant imposée à 30 livres dans le rôle du dixième en 1734, elle aurait à payer cette année, pour son dixième, la somme de quatre-vingt-treize livres 15 sols, quoiqu'elle n'eut fait aucune augmentation à sa propriété. Le directeur du dixième, M. Le Camus, auquel cette requête fut renvoyée, estimant que, d'après les déclarations de Madame de Frotté, signées des habitants de Damigni et du préposé, ainsi que du certificat du sieur Desprès contrôleur (1) la Rimbliére, y compris les revenus, ne valait que 600 livres de revenu, déclara qu'il consentait, sous le bon plaisir de Sa Majesté, à ce que le dixième de la suppliante fût réduit à 60 livres, décision qui fut suivie d'une ordonnance conforme de l'intendant.

Il résulte de ces constatations que le régime du métayage fut adopté presque constamment par les propriétaires de la Rimblière à partir de 1698. Aussi Madame de Frotté affirmait en 1742, que son mari, Samuel, premier du nom, avait toujours fait valoir la dite terre et, qu'après son décès, elle avait continué à faire de même jusqu'en l'année 1738 où elle l'afferma à moitié, pour 250 livres.

A la mort de Madame de Frotté, décédée en sa terre de la Perrière, le 19 juillet 1744, à l'âge de soixante-sept ans et sept mois, son fils Samuel fut mis en possession du préciput auquel il avait droit, en sa qualité d'aîné (2), mais il resta,

(1) Ce certificat, qui existe dans le dossier de la famille de Frotté, est signé de H. Mallard, René Vienne et M. Girard, syndic de la paroisse de Damigni.

(2) Il eut à payer, pour ce préciput, 500 livres à chacun de ses frères, P. de Frotté et le chevalier, suivant traité fait entre eux le 25 janvier 1745. Il faisait en outre une rente de 250 l. à M. de Frotté.

en outre, chargé de l'administration de toute la propriété, en vertu de conventions acceptées par ses frères, à savoir Pierre-Jean de Frotté, sieur de la Perrière, et Jacques de Frotté, connu sous le nom du chevalier.

Une note, consignée dans son Livre de dépense, à la date du mois de novembre 1744, nous apprend que, d'après le rôle de la taille de Damigni, il y avait dans cette paroisse six cent seize arpents de terre de toute espèce qui avaient été détaillées, et en outre quelques fonds dont le détail n'avait point été fait, mais qui avaient été évalués sur le pied du fermage. L'article de Jean Rattier est ainsi composé : « Taux personnel 12 livres, afferme de M. de la Rimblière sa terre, valant de revenu 185 livres ; payera aux 2 sols 9 deniers pour livre, 25 livres 6 sols »

Une requête, adressée par lui à l'intendant, probablement vers la même époque, expose que les terres labourables dépendant de la Rimblière avaient été taxées sur le pied de 10 livres de revenu par arpent, comme les meilleures de la paroisse ; tandis que toutes ces pièces étaient de propriété différente et, par conséquent de différente valeur, qu'une partie même était mélangée de cailloux et de peu de rapport. Il demandait, en conséquence, que la production de ces terres fût comparée avec celles de la plaine d'Alençon, pour mettre en évidence qu'elles leur sont de moitié inférieures, et qu'il en est de même des terres de Badoire, ce qu'il assurait pouvoir être vérifié par experts choisis dans les paroisses voisines et connaissant les dites terres.

En 1754 Samuel de Frotté faisait valoir lui-même la terre de la Rimblière en tout son contenu, dont Jean Rattier était ci-devant fermier, plus diverses pièces qu'il déclara alors réunir à son domaine. Le détail en est exposé dans une intimation par lui faite le dimanche 8 septembre 1754, aux habitants en général de la paroisse de Damigni, d'avoir à ne pas le comprendre dans leurs rôles de la taille de l'année suivante, attendu sa qualité de noble.

Il revint au métayage en 1767 et loua à moitié à René Rocher toute sa propriété, pour la somme de 350 livres, avec retenues au profit du bailleur et des charges nombreuses spécifiées avec précision dans le bail.

Dans l'intervalle il avait ajouté à son patrimoine de la Rimblière plusieurs propriétés et divers morceaux de terre. En 1731, une journée de pré dans le Pré-Hains, pour 257 livres, 4 sols, et le champ de la Corneillère. En 1741, achat du pré de la Fuye. En janvier 1744, une journée de terre sur le territoire de Damigni, pour 374 livres, du sieur Frémont, bourgeois d'Alençon, en janvier 1744 ; la terre du Chêne, louée 300 livres au mois de décembre 1781 ; la terre de la Barre, louée 270 livres au mois de juillet 1782.

Il avait en outre une rente tontine de 121 fr. et une rente de 120 livres due par la famille Castaing.

III

Le Livre de compte, tenu par Madame de Frotté et par son fils aîné Samuel, nous fournit d'ailleurs des renseignements plus précis encore sur l'administration du domaine de la Rimbliére et sur les améliorations qui y furent réalisées dans le cours d'environ trois quarts de siècle. Ce livre écrit par plusieurs mains était, en outre, une sorte de mémorial de famille. C'est ainsi qu'on y trouve les mentions des naissances et des baptêmes des enfants de Madame de Frotté, comme on l'a vu. A la date de 1686, on relève cette note intéressante : « Le lundy 19e novembre 1686, mon frère de Rougemont est arrivé de Hesdin où est sa garnison ».

En 1733, Madame de Frotté était en compte courant avec Gabriel Beaulavon, son métayer. Au mois d'août, elle avait reçu de lui 247 livres ; au mois de mars 1734, 84 livres ; 120 livres au mois d'avril et 221 livres au mois de mai suivant, « y compris ce qu'il a donné pour le prébitaire de Cleray et une pipe de chaux. Fait à la Rimblière, ce 23 may 1734 ».

« Le 5e jour de juin 1735, le dit Beaulavon m'a donné 180 livres de deux bœufs gras vendus à Gacé ; 97 livres de deux bœufs qu'il m'a vendus et d'une pipe de poiré ; 9 livres 12 sols pour la nourriture de mes bœufs pendant douze jours ; 120 livres, tant du payement de Boisrel et de M. Bourdon, en loin que autres choses. Lesquels payements rassemblés se montent à la somme de 406 livres 12 sols, dont je luy ay donné quittance ce jourd'huy ».

en outre, chargé de l'administration de toute la propriété, en vertu de conventions acceptées par ses frères, à savoir Pierre-Jean de Frotté, sieur de la Perrière, et Jacques de Frotté, connu sous le nom du chevalier.

Une note, consignée dans son Livre de dépense, à la date du mois de novembre 1744, nous apprend que, d'après le rôle de la taille de Damigni, il y avait dans cette paroisse six cent seize arpents de terre de toute espèce qui avaient été détaillées, et en outre quelques fonds dont le détail n'avait point été fait, mais qui avaient été évalués sur le pied du fermage. L'article de Jean Rattier est ainsi composé : « Taux personnel 12 livres, afferme de M. de la Rimblière sa terre, valant de revenu 185 livres ; payera aux 2 sols 9 deniers pour livre, 25 livres 6 sols »

Une requête, adressée par lui à l'intendant, probablement vers la même époque, expose que les terres labourables dépendant de la Rimblière avaient été taxées sur le pied de 10 livres de revenu par arpent, comme les meilleures de la paroisse ; tandis que toutes ces pièces étaient de propriété différente et, par conséquent de différente valeur, qu'une partie même était mélangée de cailloux et de peu de rapport. Il demandait, en conséquence, que la production de ces terres fût comparée avec celles de la plaine d'Alençon, pour mettre en évidence qu'elles leur sont de moitié inférieures, et qu'il en est de même des terres de Badoire, ce qu'il assurait pouvoir être vérifié par experts choisis dans les paroisses voisines et connaissant les dites terres.

En 1754 Samuel de Frotté faisait valoir lui-même la terre de la Rimblière en tout son contenu, dont Jean Rattier était ci-devant fermier, plus diverses pièces qu'il déclara alors réunir à son domaine. Le détail en est exposé dans une intimation par lui faite le dimanche 8 septembre 1754, aux habitants en général de la paroisse de Damigni, d'avoir à ne pas le comprendre dans leurs rôles de la taille de l'année suivante, attendu sa qualité de noble.

Il revint au métayage en 1767 et loua à moitié à René Rocher toute sa propriété, pour la somme de 350 livres, avec retenues au profit du bailleur et des charges nombreuses spécifiées avec précision dans le bail.

Dans l'intervalle il avait ajouté à son patrimoine de la Rimblière plusieurs propriétés et divers morceaux de terre. En 1731, une journée de pré dans le Pré-Hains, pour 257 livres, 4 sols, et le champ de la Corneillère. En 1741, achat du pré de la Fuye. En janvier 1744, une journée de terre sur le territoire de Damigni, pour 374 livres, du sieur Frémont, bourgeois d'Alençon, en janvier 1744 ; la terre du Chêne, louée 300 livres au mois de décembre 1781 ; la terre de la Barre, louée 270 livres au mois de juillet 1782.

Il avait en outre une rente tontine de 121 fr. et une rente de 120 livres due par la famille Castaing.

III

Le Livre de compte, tenu par Madame de Frotté et par son fils aîné Samuel, nous fournit d'ailleurs des renseignements plus précis encore sur l'administration du domaine de la Rimbliére et sur les améliorations qui y furent réalisées dans le cours d'environ trois quarts de siècle. Ce livre écrit par plusieurs mains était, en outre, une sorte de mémorial de famille. C'est ainsi qu'on y trouve les mentions des naissances et des baptêmes des enfants de Madame de Frotté, comme on l'a vu. A la date de 1686, on relève cette note intéressante : « Le lundy 19e novembre 1686, mon frère de Rougemont est arrivé de Hesdin où est sa garnison ».

En 1733, Madame de Frotté était en compte courant avec Gabriel Beaulavon, son métayer. Au mois d'août, elle avait reçu de lui 247 livres ; au mois de mars 1734, 84 livres ; 120 livres au mois d'avril et 221 livres au mois de mai suivant, « y compris ce qu'il a donné pour le prébitaire de Cleray et une pipe de chaux. Fait à la Rimblière, ce 23 may 1734 ».

« Le 5e jour de juin 1735, le dit Beaulavon m'a donné 180 livres de deux bœufs gras vendus à Gacé ; 97 livres de deux bœufs qu'il m'a vendus et d'une pipe de poiré ; 9 livres 12 sols pour la nourriture de mes bœufs pendant douze jours ; 120 livres, tant du payement de Boisrel et de M. Bourdon, en loin que autres choses. Lesquels payements rassemblés se montent à la somme de 406 livres 12 sols, dont je luy ay donné quittance ce jourd'huy ».

Le 1er septembre de la même année, vente à Urbain Girard, cabaretier à Damigni, de quatre pipes de cidre, à 15 livres la pipe, auxquelles l'acheteur mit sa marque ; plus trois tonneaux à 18 livres la pièce, dont deux logés dans la grande cave et l'autre dans la maison du fermier.

C'est seulement à partir de 1735 que ce registre fut tenu par Samuel de Frotté. Cette date se rapproche de son mariage avec Marie-Anne Castaing, sœur du receveur des tailles d'Alençon.

« Le 12 mars 1736, j'ay reçu 51 l. de ma mère, à compte pour ma part d'une rente de 75 l. qu'elle nous fait.

« L'année 1736, ma mère avait 23 bestiaux sur la terre de la Rimblière, sçavoir 2 bœufs, 2 bouvards de quatre ans et 2 de trois ans : 4 vaches, 4 génisses dont une avoit trois ans et les autres deux ans et un petit taureau d'un an, plus 3 juments, un cheval prenant quatre ans et un autre prenant trois ans ; 2 pouliches prenant deux ans et un poulain prenant un an.

« Je dois à mon frère le chevalier 4 livres 1 sol, par l'accommodement que nous avons fait de ce qu'il me devait de ma jument, à raison de la jument noire, tombée en son lot, qu'il me cède le 6 avril 1737 ».

L'élève des chevaux, comme on va le voir, tenait une place importante dans l'exploitation que dirigeait Samuel de Frotté. C'est ainsi qu'à la date des mois de mai et juin, il avait inséré l'article suivant :

« Le 5 may 1736 la jument grise a été couverte et la noire le 6 ; la grise couverte pour la seconde fois le 20 may, jour de Pentecoste et pour la troisième fois le 10 juin ; pour la quatrième le 14, jusqu'au 18 ».

1737. Juillet. « La jument noire a été couverte du cheval à Henry Boulard ».

— Novembre. « Le 20 j'ai vendu le cheval de ma mére aux moines de Sées (1) 400 livres et 6 livres de vin.

(1) Les religieux bénédictins de Saint-Martin, de même que ceux de Saint-Evrout, se livraient avec succès à l'élevage des chevaux. En 1766, l'abbé de Foy qui jouissait de la manse abbatiale en qualité de commendataire écrivait au prieur : « Je me propose de vous envoyer, au mois d'octobre prochain, la plus belle de mes juments de carrosse à laquelle il est arrivé un petit accident... C'est une bête à vous donner des poulains

1738. Avril. « Mis au moulin 2 boisseaux d'orge pour la pouliche ».

— Octobre. « Vendu mon cheval noir 300 livres pour mousquetaire.

1739. Janvier. « Le 3, vendu un poulain prenant trois ans, à poil gris, hauteur 4 pieds 6 pouces, ferré, pour la somme de cent quinze livres et trente sols de vin. Le dit poulain étoit sorti de la jument grise et d'un poulain vendu aux moines de Sées. Il étoit assès gras et avoit la croupe bien faite, quoique un peu étroite, le col long et la tête trop carrée, au reste étoit assès bien fait ».

Samuel de Frotté, il est facile de le voir, se connaissait en chevaux. Il est à croire que le séjour qu'il avait fait dans les rangs de la Compagnie de la gendarmerie d'Alençon avait pu l'aider à acquérir des connaissances pratiques sur les qualités des bons chevaux (1).

Suivant le précepte de Caton l'ancien, le propriétaire de la Rimblière vendait plus souvent des chevaux qu'il n'en achetait. Il fit cependant à la date du 3 février 1748, époque de la foire de la Chandeleur à Alençon, l'achat d'une jument de trente mois qu'il avait payée 90 livres et un écu de vin.

Le 3 février 1751, toujours à la Chandeleur, achat des sieurs Rocher, fermiers de Madame Billon, à Colombiers, d'une pouliche de dix-huit mois, pour la somme de 90 livres et un écu de vin, payé comptant.

1753. « Le 30 novembre achepté à la Saint-André, à Mortagne, un poulain de lait, prix et somme de 90 livres et 36 sous de vin, parce que on me le rendit icy avec la mère ».

Janvier 1754. « Achepté à la vendue de deffunt Bottereau, fermier de la Fontenelle, paroisse de Lignières-la-Carelle, un poulain de dix-huit mois, pour 127 livres. Il sort de l'étalon de Frémisson, à M. Lindet ».

Décembre 1755. « Reçu de M. de Mézange, brigadier de gendarmerie, 320 livres et 6 livres de vin, pour un cheval prenant quatre ans que je lui ai livré novembre dernier,

de la plus grande beauté ; elle n'a que huit ans ». (*Inventaire sommaire des Archives de l'Orne, série H*, t. I, p. 109, art. 947.

(1) Dans les premières pages du Livre de recettes et dépenses de la Rimblière, année 1732, se trouve une formule pour les avives.

achepté il y a deux ans à la vendue de Botereau à Linière 127 livres. — Plus le même jour reçu de M. de Beauvais, demeurant paroisse de Saint-Paul, 220 livres et 6 livres de vin pour un cheval de trente mois prenant trois ans que j'avois achepté poulain de lait à la foire de la Saint-André à Montagne. — Reçu de René Rocher 50 livres, pour une jument attelée que j'avais acheptée il y a trois ans de son frère. Elle est fort vieille ; elle me coûtoit 110 livres ».

Mars 1756. « Vendu à M. de Tilly de Semalé (1) une jument avec son poulain de lait et son poulain d'un an, pour la somme de 300 livres et un écu de vin. Il m'a donné cent livres à compte et m'a fait son billet des 200 livres restants, payable à l'Angevine, qui est le 8 septembre. C'est la jument que j'avois acheptée des Rochers, poulain de dix-huit mois ; elle me coûtoit 90 livres et un écu de vin ».

« Le 29, vendu à M. le curé de Livaye une pouliche prenant trois ans pour cent livres et 24 sous de vin. Elle est sortie de la vieille jument que j'avois acheptée des Rochers et que je leur ai revendue et elle étoit pleine lorsque je l'ai acheptée ».

1772. Avril. « Le 5 j'ai fait couvrir ma jument par le cheval de Leguernay du Ronceré, fermier de la Cour de Larré ».

1781. Février. « Achepté du nommé Le Chable, jardinier d'Alençon, un âne hongre, pour la somme de 38 livres et 12 sous de vin, à l'option de lui rendre en huit jours s'il ne convient pas ».

« Le 30 août 1782, payé au sieur Senegon, fermier de la paroisse de Bray, proche Mortrée, 400 livres et 6 livres de vin, pour une cavale de quatre ans, propre au cabriolet, acheptée par le sieur Le Dangereux, fermier de Cleray, à la réquisition de mon frère le chevalier ».

(1) M. de Tilly était fieffataire de la terre du Bas-Mesnil, sise à Semallé, en vertu d'un arrêt du Conseil du 27 septembre 1744, moyennant une rente de 420 livres payable à la régie des biens des religionnaires fugitifs. Cette terre avait été saisie sur Elisée Tripier, fugitif. En 1768, cette terre et ses dépendances fut fieffée de nouveau à Pierre et Charles de Tilly, frères, moyennant une rente de 720 livres. Ces biens furent adjugés, à titre définitif, par acte passé devant le subdélégué d'Alençon, le 16 avril 1787, à M. de Tilly de la Moricière, au prix de 17.050 livres, plus les frais de vente et à la charge de payer à M. de Châteauthierry une rente de 4 livres 10 sols. (Premier et deuxième sommier des biens des religionnaires fugitifs. Archives de l'Orne, A 434 et 435, folios 42, 64, 65).

1783. Mai. « Le 23, ma jument a été couverte par l'étalon des Vignes » (1).

1784. Mai. « A Guillanme Rocher, fermier des Vignes, 4 livres 4 s. et un boisseau d'avoine pour avoir fait couvrir notre jument ».

— Novembre. « Vendu à la foire Sainte-Catherine à Fresnay, un poulain femelle, sorti de ma cavale, 78 livres et 4 s. de vin ».

1785. « Le 7 mai 1785, ma jument a été couverte par l'étalon des Vignes, dix jours après avoir pouliné ».

« Le 20, vendu au sieur de Pontménil, gendre du sieur Chambé, fermier d'Avoise, le poulain de ma cavale pour 360 livres ».

Avril 1786. « Le 7 et le 11 ma jument a été couverte par un très beau cheval de la Basse-Cour de Lonré, appartenant au sieur Vienne qui en est le fermier, dont le défaut est d'estre basse de reins par accident. Elle n'a point retenu ».

« Le 18, ma jument a été couverte par l'étalon de la Basse-Cour de Lonré n'ayant point retenu du cheval qui l'avoit servie deux fois en premier lieu ni de celui-ci.

« Le 4 mai, ma jument servie par le cheval de la Basse-Cour de Lonré qui n'est point étalon. C'est la cinquième fois qu'elle a été couverte ».

« Le 19 juillet, ma jument a été couverte par l'étalon des Vignes, n'ayant point retenu des chevaux de Lonré ».

1787. Juin. « Ma jument a pouliné un mâle. — Le 18, ma jument a été couverte par l'étalon des Vignes, onze jours après avoir pouliné ».

« Le 26, payé 30 sous au sieur Doucé (2), maréchal expert, pour être venu visiter un poulain malade d'une tumeur sous le ventre ».

— Juillet. « Payé au sieur Doucé 30 s. pour une seconde visite à mon poulain malade ».

1788. Mai. « Ma jument a pouliné une femelle ».

— Juin. « Ma jument couverte par l'étalon de Guillaume

(1) Les Vignes, propriété appartenant à Odolant-Desnos, l'historien d'Alençon, située à Colombiers.

(2) Doucet était un élève de l'Ecole vétérinaire, Correspondant de la Société royale d'agriculture d'Alençon.

Rocher (1), fermier des Vignes, qui a reçu 24 livres de vin et un boisseau d'avoine.

— Octobre. « Reçu de M. de Badoire 130 livres et 6 livres de vin pour un poulain sorti de ma jument et de l'étalon des Vignes ».

IV

La race bovine n'en formait pas moins, comme on l'a vu, le fonds principal de la métairie de la Rimblière, puisqu'en 1736 on y comptait sur vingt-trois pièces de bétail 2 bœufs, 4 bouvards, un petit taureau, 4 vaches et 4 génisses.

Samuel de Frotté emprunta quelquefois, dans les premiers temps de sa gestion, à sa cousine du Perche, de l'argent pour acheter des bœufs qu'il employait pour son harnais et qu'il engraissait ensuite. Le 5 avril 1738 il lui remboursa 50 écus qui lui avaient permis d'acheter des bœufs.

25 avril 1745. « Reçu de mon frère le chevalier 40 écus provenant de deux bœufs gras que nous avions en commun. Le marchand nous est resté de 125 livres pour les bœufs ».

« Le 24 may, reçu de mon frère le chevalier 500 livres provenant de quatre bœufs vendus à Gacé, pour partager avec mon frère de Frotté, et le 25 je luy ay donné la moitié de la dite somme Il doit me revenir ma part de 130 livres dont le marchand a fait reste ».

« Le 31 janvier 1754, reçu de Baudoin, boucher à Damigni, 54 livres pour une vache grasse et 12 sous de vin. — Le 8 février, reçu de Baudoin 57 livres et 12 sous de vin. — Le 27, pour deux tores, vendues à la foire du mercredi des cendres à Sées, dont l'une qui coutoit l'an passé, au Grand-Lundi, à Alençon, 15 livres. Elle étoit très mal bâtie ; elle a été vendue 20 livres ; et l'autre, achetée quelque temps après, 23 livres 10 sous, a été vendue 37 livres. Elle étoit bien faite. Le bestial étoit très cher lorsque je les achetai ».

« Le 11 mars, achepté deux bœufs de harnois, à la foire du Grand-Lundi, pour 170 livres et 24 sous de vin ».

(1) A la date du 10 janvier 1788, M. de Frotté note que sur ce qu'il lui doit, Guillaume Rocher lui a fourni un cochon de lait et fait couvrir sa jument. « Je n'ai, dit-il, fourni que l'avoine et le vin pour le garçon qui panse l'étalon ».

Février 1755. « Vendu à la foire de la Chandeleur une tore prenant trois ans, pour 37 livres. Elle me coutoit 18 livres veau d'un an ».

« Le 25, vendu à la foire du Grand-Lundi, une vache prenant quatre ans, pour 39 livres et 5 sous de vin ».

« Le 3 may, achepté, à la foire de Sées, un veau qui prend deux ans, pour 15 livres 13 sous et 10 sols d'acquit et 7 sous de dépense. Il n'a encore rien poussé ».

1756. 18 février. « Vendu au marché du Mesle-sur-Sarthe deux bœufs gras, 270 livres. Ils me coutoient, sans les frais, 232 livre à Lassé, à la foire de la Mi-May dernière, où ils étoient fort chers ».

— Mars. « Le 26, vendu à la foire de la Mi-Caresme, à Alençon, une vieille vache prête de vêler, pour 46 livres et 5 sous de vin. — Plus, le même jour, vendu une taure de trois ans, dans le même état et à la même foire, pour 52 livres et 5 sous de vin ».

— Avril. « Le 3, achepté à Prez-en-Pail deux bœufs 212 livres 10 sous pour consommer mes pailles et une vache froide d'ameil, 47 livres et 27 sous de dépense ».

« Le 8, vendu au marché d'Alençon une taure de deux ans, ameillante, 36 livres. Elle me coutoit, à la foire de Sainte-Croix de may, à Sées, 15 livres et 17 sous, tant d'aquit que de dépense ».

— May, 22. « Vendu à Prez les deux bœufs que j'y avois acheptés au commencement d'avril. Je les ai vendus 225 livres, sans compter les frais ».

« J'ay fait faire le 18 de ce mois une vendue de la plupart de mes équipages. J'en ay vendu pour 320 livres, y compris deux veaux d'un an dont un a été vendu 21 livres et l'autre 13 livres 4 sous ; une taure de deux ans, 28 livres 6 sous et un ânon d'un an et demi, 9 livres. J'ay vendu deux charrettes le même prix qu'elles m'avaient couté, 133 livres ; deux banneaux équipés que j'avois fait faire, 24 livres 10 sous ; une charrue équipée, 18 livres ; une autre charrue sans équipage, avec le soc seulement 6 livres ; une paire de herses 3 livres ; une froisse et un froisson, 45 livres, etc. »

1757. Juin. « Donné à moitié à Léonard Haterel qui remplace Pierre Mousset, fermier du Chesne, où il mourut le

3 avril dernier, jour des Rameaux, deux vaches que j'ay acheptées de lui pour 36 livres, plus 24 bergeas, tant petits que grands dont j'ai achepté 14 dudit Haterel pour 40 livres, savoir huit grands et dix petits et 10 achepté s au marché pour 31 livres 17 sous 6 d. faisant en tout 71 livres 17 sous 6 d. J'ai eu pour ma part 11 livres de laine ».

— Juillet. « Donné à Baudouin un veau de lait pour ce qu'il a fait de labours au Chesne et lui ay payé 6 livres pour un cochon de lait que j'ai pris de lui ».

Je ne trouve à noter, jusqu'en 1766, que la dime de deux veaux payée par Samuel de Frotté au curé de Damigny, avec la dime du pré Vauperron, à raison de 4 livres par an.

1768. Février. « Le 3, reçu de Rocher, fermier de la Rimblière, 200 livres à l'acquit du restant d'un billet de 400 livres que je lui avois prêté pour achepter des bœufs ».

1773. Avril. « Payé à M. le curé de Damigni 10 sous pour la dime de deux veaux ».

— Décembre. « Le 19, payé au nommé Vienne, fermier au Hamel, 18 livres pour l'herbage d'un veau d'un an dans les Martinières ».

1780. Avril. « Le 10, prêté aux Prévost, fermiers de la Rimblière, 120 livres pour remplacer un bœuf qu'ils ont écorné ».

1782. Août. « Le 11, payé à M. le curé de Damigni 5 sous pour la dixme d'un veau ».

1786. Août. « Le 18, notre vache chassée par un fort taureau de Basse-Cour de Lonray, appartenant au sieur Vienne, fermier. Il fait payer 24 sous. — Chassée le 26 pour la seconde fois ».

1787. Juillet. « Le 31, ma vache a été chassée par un très beau taureau des Vignes. — Chassée le 6 aoust pour la deuxième fois ».

— Septembre. « Le 13, prêté à Chauvel 18 livres, pour lui aider à achepter deux bœufs ».

« Le 21, les dix moutons et brebis acheptés à Fresnay le 24 février dernier à la foire de Saint-Mathias, ont été vendus à Alençon à la Saint-Mathieu, pour 127 livres et 12 sous de vin. Ils coutoient, tous frais faits, 129 livres et 13 sous. Vendu en outre un agneau provenant d'une des dites brebis pour cent

sols. Toute déduction faite, il revient 34 sols de bénéfice que j'ai partagés avec Chauvel à qui je les avois donnés à moitié de profit. J'ai vendu ma part de laine, 11 livres 14 sols sans les bouteries. C'est 15 livres 11 s. de bénéfice. Il m'est mort un agneau ».

1788. Novembre. « Le 19, payé au nommé Chardel, de la paroisse de Valframbert, village de la Dormie, la somme de 120 livres pour une vache qu'il m'a vendue, âgée de huit ans ».

1789. Janvier. « Le 25, ma vache a été chassée par un fort taureau de la Basse-Cour de Lonray. Il en a coûté 36 sols ».

V

Les frais de culture n'étaient pas considérables, d'après le relevé du journal de Samuel de Frotté et cependant il n'épargnait rien pour mettre ses terres en état.

1737. Juillet. « Renotte a fait douze journées et demie à fanner, à 4 sols. Il m'en a couté, cette année, onze livres pour faire faucher mes herbes ».

— Août. « Il m'en coute cette année 41 livres 6 sols pour mon mois d'août.

1738. « Il m'en coute cette année pour la récolte de mon bled et seigle, y compris le charroy et deux journées de battage, sans y comprendre les journées de mon valet qui se montent à 3 livres, il m'en coute, dis-je, 24 livres 9 sols pour douze journaux, le tout fait à journée et en nourrissant ».

— Septembre. « Le 29, donné 12 livres 10 sols pour le curage de la douve où deux tâcherons ont fait vingt-huit journées bien employées. Elle n'avait point été curée depuis vingt ans ; elle est pleine de ressources et il y a un bâtardeau vis-à-vis de l'abreuvoir du verger ».

1740. Avril. « Nous avons terrassé le champ de la Porte depuis le sixième pommier de la rangée d'un costé et de l'autre depuis vis-à-vis une rousse de chesne dans la haye du Parc sur les Rues-Paris, en montant de costé et d'autre jusqu'aux fouteaux. Je le mets en mémoire pour que l'on terrasse à la suite à trois ans d'ici (1) ».

(1) Terrasser, remuer la terre, profondément, particulièrement au pied des arbres fruitiers. L'obligation de bêcher au pied des pommiers et poiriers était inscrite dans la plupart des anciens baux.

— Juillet. « Les filles à Jacques Hubert m'ont fait quatre journées à 4 sous. Font 16 sols ».

— Septembre. « Les filles à Jacques Hubert m'ont fait chacune une journée à 3 sous ».

1741. Juillet. « Achepté un milier de tuiles à la tuilerie de Bertaut, dix francs sur le fourneau, sans les quatre au cent, seize seulement par dessus le marché et six enfestaux ».

1742. Février. « J'ai achepté le fumier à Sebert et mis dans la pâture achetée de la Ratière (1) ; il me coute cent sols ; il a deux pieds de profondeur ».

1745. Février. « Achepté un mortier de métal, avec son pilon, 4 livres ».

— Mai. « Halais m'a fait deux journées pour mettre un dessus de porte au pressoir et placer une mangeoire à l'écurie du fermier ».

1750. Septembre. « Payé à La Ville, maçon, 10 livres 10 sols pour quatre journées de réparation à la Barre et huit journées moins un tiers au Chesne ».

1752. Février. « Pierre Housset, gendre de Thébaut, fermier du Chesne, m'a fait quinze journées, à 10 sols par jour, à tailler la haye du taillis du Chesne ».

— Avril. « Jean Morice dit Basile m'a fait quatre journées à la Barre et quatorze et demie à la Rimblière, en comptant les deux à son frère et m'a fourni pour 39 sols de bois, ce qui à 12 sols par jour, y compris le bois se monte à 13 livres ».

— Mai. « Basile m'a fait cinq journées et demie, à rabattre sur son billet, c'est 3 livres 6 sols plus deux journées le 11 août ».

— Septembre. « Basile a fait deux journées pour monter les tablets (2) de la Rimblière et de la Barre, à rabattre ».

1753. Mars. « Donné à Basile 6 livres, à compte sur un fût que j'ay acheté de lui, 36 livres. C'est un fût de pressoir de dessus qu'il fera servir dessous. Il est vieux, mais il est bon.

« On a fait la visite des hayes de la Rimblière ; elles se sont trouvées bonnes, à l'exception de celle du Petit Parc sur la

(1) La Ratière, la femme de Rattier. L'usage de féminiser les noms du père et du mari en parlant de la femme ou de la fille était général. Il s'est conservé à Alençon.

(2) *Tablets*, tablier de pressoir.

rivière qui est entièrement ruinée. Rattier a été condamné à 60 livres par les experts, pour la dite haye, et en 15 livres pour les arbres cassés ou écorchés. Je lui ai fait remise du tout à condition de charroyer le fût acheté de Basile, qui est au Frou ».

— Juin. « Le 2, Basile a fait trois journées pour remonter le débris fait sur les étables de la Barre. — Le 16, Basile a fait quatre journées y compris une à Guillaut, à racommoder le pressoir de la Rimblière ».

1754. Juin. « Payé à Laville, maçon, 9 livres, pour dix journées qu'il a faites à relever des brèches aux murs du jardin ».

— Décembre. « Le Conte est entré à notre service moyennant 20 écus par an ».

1756. Septembre. « Reçu de Pierre Mousset, fermier du Chesne, 36 livres d'argent et je lui ai tenu compte de 9 francs pour trois journées de charrois employés à l'amendement des chemins qui bornent les héritages de la dite terre du Chesne ».

1757. Mai. « Le fermier de la Rimblière et celui de la Barre ont fait chacun quatre journées de labourage, pour ensemencer le Chesne de menus grains et pour faire la filasse, parce que la terre n'étoit point encore donnée ».

— Octobre. « Payé 24 livres aux tuiliers du Bertault pour un millier de tuile, prise sur le fourneau ».

1761. Mai. « Payé au petit Parent de Cuissé 15 livres 11 sols pour façon de cercle à 6 sols et nourrir, par torche. Quelques cercles passant lui ont été payés à un liard le cercle à pipe ».

1762. Septembre. « Donné à Ferré, compagnon de la Lande, couvreur, 20 livres 4 sols 6 d. tant pour les journées qu'ils ont faites aux réparations de la Rimblière que pour un demi cent d'ardoises. Il y a vingt-cinq journées à 15 sols ; le demi cent d'ardoises 30 sols. Tous les bâtiments sont réparés ».

1763. Octobre. « Les maçons au sieur Laville m'ont achevé seize journées pour relever une brèche du jardin de la Rimblière et refaire le four, tant de la Rimblière qu'à la Barre. Ils m'avaient fait l'an passé quatorze journées ».

1764. Novembre. « Payé au sieur La Volonté, couvreur, 5 livres 12 sols pour sept journées à 16 sols ».

1766. Août. « Payé à M. le curé de Damigny 500 de paille, à

11 livres le cent, savoir 400 pour la Rimblière et un cent pour la Barre, dont je me ferai tenir compte aux fermiers. Plus payé au dit curé quatorze gluts de seigle et la dixme de deux veaux, etc. »

1767. Septembre. « Payé au sieur Laville, mon maçon, 25 livres 14 sols pour trente-trois journées faites à la maçonnerie de la nouvelle bergerie ; au sieur Pasdelou, charpentier, payé 21 livres 10 sols ; aux débiteurs de bois 15 livres. Ils ont en même temps débité un chesne pour renouveler le chapeau de la grande porte de la cour. Plus payé au couvreur nommé La Volonté 4 livres 15 sols ; plus 12 sols pour avoir placé la girouette. Plus payé à La Rose, ouvrier de Laville, 13 livres 10 sols pour quinze journées employées à faire le plancher de la bergerie ».

1768. Juillet. « Payé à Jacques Houet, menuisier, de la paroisse de Cuissé, 50 livres pour un chesne qu'il m'a vendu pour faire un fût au pressoir de la Barre. C'est un fût de dessous ».

1770. Février. « Payé à M. le curé de Damigny 30 livres pour deux cents de grosse paille qu'il m'a fournie l'année dernière ».

1771. Mai. « Payé aux pétreieurs (1) de la Hantelle 21 livres 16 sols et 30 livres que je leur avois donné ci-devant, faisant en tout 51 livres 16 sols, tant pour pierres de taille que brocage *(sic)* employées à bâtir une serre. Il y est entré environ 27 charretées de blocage qui me coute 12 sols la charretée ; 13 charretées pour 12 ».

1773. Avril. « Payé au curé de Damigny 100 livres pour cinq cents de grosse paille et 6 livres pour un demi-cent de menue prise chez M. Edon, et 20 sols au domestique pour 10 vannées de poulx (2) de bled ».

— Mai. « Payé à Hannegon, maréchal de Cuissé, 4 livres 6 sols pour plusieurs choses en fer qu'il m'a faites et racommodées ».

— Décembre. « Payé à Pierre Girard, boucher, 18 livres et 6 sols de vin pour deux charretées de fumier que j'ai fait

(1) *Pétreyeurs*, carriers.

(2) *Poulx* ou *Pouls*, Colle ou première enveloppe du grain. On appelle *pouls d'avoine* la bouillie d'avoine non blutée.

mettre dans le pré de Vauperron avec une, achetée à sa sœur, la veuve Chrétien, payée ci-devant 8 livres.

« Payé à Joseph Roset 12 livres pour 300 de bourrées, propres à chauffer le four ».

1774. Mai. « Payé au nommé La Volonté, couvreur, 32 livres 8 sols pour les réparations du Chesne où il a fait 27 journées et fourni 600 de lattes ».

1775. Décembre. Payé à M. de la Verrerie 14 livres pour un millier de tuiles prises au fourneau de Damigny ».

1776. Mai. « Tenu compte aux Rochers, fermiers de la Rochère, de leur part de paille que j'ai payée pour eux au curé de Damigny de leur part du curage des fossés, d'une journée pour le racommodage du pressoir, d'une autre journée au taupier. — Payé à Parent 28 sols pour façon de 3 torches et demie de cercles fait à la Barre ».

— Juin. « Payé au sieur La Volonté, couvreur, trente-neuf journées et demie, à 18 sols par jour, pour les réparations de la Rimblière. Je lui en même temps tenu compte de dix-sept journées, pour celles de la Barre qu'il fit l'année dernière. Je lui ai payé, en outre, 16 sols pour un demi paquet de latte et 9 sols pour une livre de clou ».

— Septembre. « Payé au nommé Pêcheux, de Cuissé, 7 livres 10 sols pour dix charretées de marne voiturées à la Rimblière ».

— Octobre. « Payé à M. de la Verrerie 18 livres 12 sols pour la chaux prise à son fourneau de Damigny, à 12 sols le boisseau ; — au nommé Pêcheux, 30 livres, pour quarante charretées de marne qu'il a fournies pour ma terre de la Barre ».

1777. Janvier. « Payé aux Provost, fermiers entrans à Pâques prochain à la Rimblière, 60 livres, pour ma part de cinq cents de paille à 24 livres le cent, qu'ils ont amenée de Mieuxcé ».

— Mai. « Payé au sieur Edom 75 livres pour cinq cents de grosse paille prise, pour ma terre de la Barre, à la grange dimeresse de Damigny, à 15 livres le cent ».

— Août. « Payé au nommé Faudin, tuilier du Bertault, paroisse de Saint-Germain, 16 livres 17 sols pour onze cents et un quart de tuiles, à 15 livres le milier ».

— Octobre. « Payé au nommé Pêcheux, de Cuissé, 9 livres pour treize charretées de marne, à 15 sous la charretée.

1778. Août. « Payé à M. le curé de Damigny 21 livres pour deux cents et demi et demi quarteron de paille, à 8 livres le cent, pour la Rimblière. — Plus le même jour au sieur Mallard, 20 livres, pour deux cents et demi de paille, pour la Rimblière ».

— Septembre. « Payé aux nommés Troquet et Rattier, maçons de Lonré, 88 livres 7 sols 6 d. pour réparations faites à la Barre et au Chesne, à raison de 20 sols par jour. Plus pour avoir refait le pignon de la maison de maître de la dite terre du Chesne, à 3 livres par toise ».

— Octobre. « Payé au nommé Pescheux, de Cuissé, 9 livres 15 sols, pour treize charretées de marne et 30 sols pour deux charretées et demie de pierres de blocage. La marne à 15 sols la charretée et la pierre à 12 sols, le tout pris sur le lieu.

« Payé au nommé la Volonté, couvreur, 43 livres 7 sols pour vingt-six journées à 18 sols, dont vingt-quatre faites au Chesne et les vingt-et-une autres à la Barre. Les fournitures de la latte sont comprises dans la dite somme ».

1779. Février. « Payé à la veuve Marchand, du village de Bourdon, 27 livres 7 sols pour sept quarterons et huit gerbes de paille à 13 livres le cent.

« Payé au nommé Parent, de Cuissey, 6 livres à compte sur treize torches de cercles qu'il m'a faites à la Barre, à raison de 8 sols la torche ».

— Mars. « Payé à Marie Chevalier 36 livres pour son année échute du 6 janvier ».

— Avril. « Payé au nommé Parent, de Cuissé, 6 livres 10 sols, tant pour le cercle qu'il a fait à la Barre, à raison de 8 sols de la torche, savoir 24 cercles à la torche pour pipe et 22 pour tonneau, 36 pour poinçon. Il a en outre, chaque jour, un fagot de parottes. Je l'ai payé à 10 sols par jour et nourri pour celui qu'il a fait à la Rimblière.

« Payé au nommé Le Camus, perreyeur de la perrière de la Hautelle 90 livres pour une auge qu'il m'a vendue, contenant 90 pots, prise dans la perrière ».

— Mai. « Payé à la femme du sieur Dornois, tuilier de M. de la Verrerie, à son fourneau de Damigny, 50 sols, pour un cent de pavés et 3 livres 5 sols pour 5 boisseaux de chaux.

« Payé à René Chouippe, notre domestique, pour son année. Il a recommencé au même prix. Je lui ai donné outre ses gages, 3 livres de gratification ».

— Juin. « Payé à Charles Guilmin, de Cuissé, 29 livres 9 sols 6 d. pour m'avoir débité trois chesnes et un fresne tant en mairain qu'en douelle, à raison de 18 livres pour mille pieds, à un sol de la douelle de pipe et cinq liards de celle à tonneau ; celle de pipe de 4 pieds 9 pouces de long, sur 4 de large et 9 lignes d'épaisseur ; celle à tonneau de 5 pieds et demi de longueur, 4 pouces de large et 10 à 11 lignes d'épaisseur.

— Juillet. « Reçu du sieur Taunay du Parc 160 livres, pour plantations et améliorations faites par le sieur Du Val des Mares, premier mari de mon épouse, sur une portion de bien en régie nommée Roullée et sa dépendance, située paroisse de Cuissé, dont j'ai été évincé par le dit sieur du Parc qui s'en est rendu adjudicataire le 27 février 1777, au payement de laquelle somme qu'il vouloit éluder, il a été condamné par ordonnance de M. Julien, intendant d'Alençon, en date du 20 may de cette présente année 1779 ».

— Octobre. « Payé au nommé Pescheux, de Cuissay, 8 livres 7 sols, pour 11 charretées de marne, à 15 sols la charretée ».

1780. Janvier. « Payé à Marie Chevalier 36 livres, pour son année. C'est sa dix-huitième ; — à Marie Troquet, 30 livres, pour son année. C'est sa seconde ».

— Avril. « Payé à René Chouippe, notre domestique, le restant de son année qui est de 20 livres. Je lui ai, en outre, donné 4 livres de gratification parce qu'il m'a exempté d'un jardinier pour mes arbres qu'il a taillés ».

— Mai. « Au nommé Troquet, maçon, 8 livres pour huit journées, sans nourrir, pour la réparation d'un mur du jardin d'Alençon, plus 6 livres 12 sols pour 11 journées à 12 sols et nourri faites à la Rimblière, savoir dix journées pour la construction d'une sou à porcs et une pour réparation ; en tout 14 livres 12 sols.

« A Miserette et Hobon, tuiliers de Chauvigny, paroisse Saint-Germain, 58 livres pour quatre miliers de tuiles prises

sur le fourneau et voiturées par le fermier, pour les réparations ».

— Juillet. « Aux tuiliers de Chauvigny, 14 livres 10 sols pour un milier de tuiles prises sur le fourneau, pour les réparations de la Rimbellière.

« Au nommé Lecreux, fermier de M. Véron, au village de Bourdon, paroisse de Lonré, 42 livres 10 sols pour deux cents et demi de paille à 17 livres le cent. Elle a augmenté jusqu'à 40 livres le cent. La plupart des fermiers se sont trouvés sans litière ».

— Août. « A Philippe Gaucherin dit La Jeunesse, 40 livres pour son année. Il a quité mon service ».

— Octobre. « A Pescheux, de Cuissé, 7 livres 4 sols pour deux charretées de marne mis au Gros-Pommier ».

1781. Janvier. « Au nommé Hoüet, de Cuissé, 21 livres pour un fût de tonneau et 58 douelles de différents échantillons qu'il avait achetés de M. Drouard et qu'il m'a cédés ».

— Avril. « Au fils aîné de la veuve Marchand, du village de Bourdon, 37 livres 10 sols pour deux cents et demi de paille ».

— Octobre. « A Guillaume Guilmin, de Cuissé, 9 livres pour deux charretées de marne, à 15 sous la charretée ».

1782. Août. « A la femme du nommé La Montagne, tuilier de Chauvigny, 15 livres pour un milier de tuiles et 20 sols pour un lot de tuileaux pour raccomoder le four.

1783. Mars. A Ch. Guilmin, 4 livres 10 sols pour deux cents et demi de mairin de bois de noyer, provenant de la Barre. C'est sur le pied de 18 livres le milier ».

— Juin. « Au fils aîné de Hoüet 14 livres 6 sols tant pour la porte cochère de la cour de la Rimblière que celles de l'étable et l'écurie de la Barre et du jardin d'Alençon, compris une journée pour faire une brouette ; et il m'a tenu compte de deux arbres pris dans la pépinière de la Barre, qu'il a payés 8 sols la pièce.

« Acheté de M. Neveu un établi de hêtre de huit pieds de long pour 4 livres 10 sols ».

Juillet. « Payé au nommé Poirier, de Lonrey, 15 livres pour vingt-cinq journées qu'il a faites en pourfris et en blanchissage et recharge des greniers, pour les réparations de la Rimblière, 12 sols par jour et nourri.

« Au nommé Picherel, de Saint-Nicolas, 7 livres 4 sols pour huit journées de réparations faites aux couvertures de la terre du Chesne, à 18 sols par jour et fourni de boisson ».

— Novembre. « A Guillaume Guilmin 15 livres, pour 24 charretées de marne à raison de 15 sols la charretée ».

1784. Juin. « Aux Pichel, de Damigny, 11 livres 14 sols pour réparations des couvertures de la Rimbellière, à raison de 12 sols par jour et nourri ».

VI

Les céréales composaient, avec les foins, les deux principales parties de la production. On possède des relevés des récoltes depuis 1729 jusqu'à 1789 ; mais la comparaison des chiffres paraît assez difficile à établir, parce que, dans ces états, par l'effet de la rotation des cultures ou pour d'autres causes, on voit figurer successivement des pièces de terres différentes.

Année 1729 :

Le Petit Champ de la Corneillère,	4 nombres et 9 gerbes de seigle.		
Montfoulon	5	—	seigle.
id.	12	—	blé.
id.	7	—	reconte.
Le Champ de Feuilles	22	3	—
Les Grouas	28	(moins une gerbe).	
Le Champ d'à côté	1	2	—
L'Acre d'Echaudés	20	—	—
Le Champ de la Porte	11	—	—
Rimberge	32	—	avoine.
Le Champ à côté	33	—	orge.

Le tout se montant à 9 nombres 9 gerbes de seigle.
28 nombres 1 gerbe de blé.
32 nombres d'avoine.
39 — orge.

1730.	Les Fonteaux	104 nombres de blé	13 nombres de seigle.	
	Le Gros Pommier tout versé, me vaut guère.			
	Le Petit Fourneau	17 nombres	17 gerbes de reconte.	
	Le Parc	40	5	id.

La rue de Bourdon (en pois et avoine)

	32 nombres	4 gerbes	de reconte.
Montfoulon	5	6	d'avoine.
Le Champ des Feuilles	3		
Les Grouas	23		d'orge.
Le Petit journau	10		d'orge.
Le Champ de la Porte	32		avoine.
—	33		orge.

Ainsi en 1730 la récolte du blé montait à 104 nombres blé.

Celle de l'orge	à 56	orge.
Celle de l'avoine	à 43	avoine.
Celle du seigle	à 13	seigle.
Celle de la recompte	à 83	recompte.
Total :	299	

En 1738 la récolte des grains et des pois fut de

138 nombres	en blé.
5	seigle.
73	orge.
37	avoine.
28	pois.

En 1755, les proportions changent et l'on trouve

160 nombres	blé et seigle.
54	orge.
30	avoine.
10	pois gris.

Tels sont les totaux relevés en tête du Livre de comptes de Samuel de Frotté, mais dont il paraît difficile de tirer des conclusions bien positives. Le Livre de comptes lui-même contient des chiffres et des détails dont la précision ne laisse rien à désirer. Ainsi on y voit qu'en avril 1738, la prévision de la maison mise à part et montant à 60 boisseaux de blé (sans compter l'orge), on vendit 92 boisseaux de blé, à 33 sols le boisseau.

1741. Vendu 32 boisseaux de blé, à 3 livres le boisseau			96 livres.
41	orge 35 s.		71 et demie
20	avoine 16 à 12 s.		25
			192

1778. Reçu de Rosé, boulanger d'Alençon pour un cent de blé à 53 sols le boisseau.	265 livres.
de Chaplain, boulanger pour 72 boisseaux et demi de blé.	188 l. 10 s.
de Cochain, boulanger pour 37 boisseaux de blé.	153

La différence entre le produit de la vente du blé en 1741 et en 1778 est assez forte pour qu'il soit inutile de faire le relevé des ventes année par année. On peut faire remarquer cependant qu'en 1779 on vendit à Cochain, 172 boisseaux de blé seulement, mais à 3 livres 7 s. le boisseau, ce qui produisit 516 livres 4 s.

On sait que dans les années qui suivirent, jusqu'en 1789, le prix du blé fut constamment d'un prix très élevé et la relation entre ce fait économique et la marche de la Révolution est facile à saisir :

1788. Juillet. « Vente du restant du blé de la Rimblière, à 55 et 56 sols le boisseau, ce qui produisit 655 livres, à raison de 234 boisseaux ».

1789. « Le 27 juin, le boisseau de blé valait 6 livres 6 sols ».

Ces derniers chiffres sont à retenir et expliquent bien des choses.

VII

Si nous passons à la production du foin, nous pouvons remarquer que la progression dans les chiffres de recette n'est pas moins sensible :

1729. « Trente-trois buttes ou meules.

1737. « Trente-cinq ».

1742. « Vendu la levée de l'herbe du pré des Ebées 350 livres. Autant de foin comme l'année précédente ».

1745. Juillet. « Vendu à Mme Dujarier, hôtesse de Saint-Claude, faubourg de Montsort, le foin du pré Vauperron, cent sols la butte, pris dans le pré. Il s'y en est trouvé vingt, toutes de quatre brasses rassises d'un jour. Je luy ai vendu en même temps la levée du pré des Ebées et du pré Hains, huit dans le petit côté des Ebées et 30 dans le grand côté ; dans le pré Hains, dix. J'ai livré à Mme Dujarier 66 buttes qui lui ont fait

onze grandes charretées (total 360 livres). J'en ai logé deux du pré Hains.

« J'ai fait faucher mon pré et mon clos de la Corneilère où il s'est trouvé cinq buttes. J'en ai vendu au Fouet, 4 livres 10 sols ; une à Anjubault, de Beaubourdel, cent sols. J'en ai fait présent d'une à ma cousine du Perche et j'ai logé le reste ».

1746. Juillet. « Vendu à Mme Dujarrier tout mon foin, savoir au pré Vauperron, 22 buttes ; dans le petit côté des Ebées, 8 buttes ; dans le grand côté, 30 ; dans le pré Hains, 11 ; à la Corneillère, 11 (total 74) vendu 3 livres 10 s. la butte prise dans le pré. Les fermiers de la Remondrie et celui de la Hantelle ont marchandé pour le voiturer. Ils ont mis huit buttes à la charretée dans le pré Vauperron et jusqu'à dix et onze dans les autres prés, et se sont tirés des prés facilement en mettant deux harnois sur une charrette. Le foin n'est pas cher cette année, car sur les hauts lieux, il est en abondance. Les charretées bourgeoises ne passent guère dix-huit cents ».

1753. Juillet. Livré au sieur Lermier, aubergiste de Saint-Claude, les 62 buttes de foin que je lui ai vendues à raison de 7 livres la butte (434 livres).

« Le foin est rare cette année et a été plus cher qu'il n'est à présent, ce qui a été cause que le sieur Lermier ne vouloit pas se livrer du pré des Ebées et que je l'ai fait assigner. Il y en a couté 2 livres 2 sols de frais. Le foin lui revient à 43 livres la charretée rendue chez lui, 7 buttes à la charretée. Le chartil est court et, par conséquent, les charretées petites ».

1754. Juillet. « Vendu au même, présentement aubergiste du Lion d'or, 21 buttes de foin en Rimberge et 28 dans les Ebées, 9 livres la butte (441 livres) ».

1756. Juillet. « Au même, aubergiste de Saint-Pierre, faubourg de Montsort, le foin des Ebées, consistant en 42 buttes, pour 205 livres, à 5 livres la butte, une butte en don ».

— Août. « Au sieur Duparc, piqueur de chevaux, 25 buttes, à 5 livres 5 s., rendues à Alençon, porte de Sées ».

1757. Mars. « Reçu de la veuve et héritiers Michel Lermier, mort depuis un mois, 260 livres pour restant de son dû, pour coterets et foin ».

— Juillet. « Vendu au sieur Duchesne, bourrelier à Alençon, faubourg Lancrel, le foin du pré Vauperron, consistant en 24 buttes, pour 120 livres à cent s. la butte ; — à la veuve Lermier, 14 buttes, id. ; — à la même, 35 buttes ; — à Gilles Gérard, une butte, id. — J'ai logé huit buttes. J'ai aussi vendu la levée de ma journée du pré Hains, au nommé Roger d'Alençon, porte de Sées, à condition de la faire, par moi, faucher et faner. Il m'a payé comptant et en a fait quatre buttes qui auroient pu en composer neuf à vendre ».

1765. Juin. « Vendu au sieur Basile, hôte du Grand Dauphin, le foin de Vauperron consistant en 24 buttes, pour 96 livres, 4 livres pièce ».

— Juillet. « Au sieur Barbasan, directeur du Domaine, 24 buttes, 96 livres ; — à Guivier, regratier et loueur de chevaux, 21 buttes, 3 livres 10 s. pièce ; — au sieur Loison, voiturier à Alençon, faubourg Lancrel, 11 buttes, pour 44 livres ; — a Bruisse, du faucourg Lancrel, 9 buttes, pour 3 livres 15 s. pièce ».

1769. Juillet. « Au sieur Duval, directeur des carosses de voiture à Alençon, 24 buttes à 6 l. 5 s. la butte ; — plus 16 buttes, pour 5 l. 5 s. la butte ; plus 8 buttes, pour 42 livres, à 5 livres 5 s. ».

1771. Août. « Reçu du même 492 livres 10 s. et 8 s. de vin pour le foin que je lui ai vendu cette année ».

1775. Juillet. « Vendu au même le foin du pré Vauperron pour 125 livres consistant en 17 buttes ; le foin du pré des Ebées, pour 290 livres consistant en 49 buttes ; au sieur de la Guette, aubergiste à Alençon 15 buttes, du pré de la Corneillère, pour 105 livres ; à M. Chabot 12 buttes, du pré Hains, pour 84 livres (total 594 livres).

« J'ai logé le petit pré de la Corneillère où il s'est trouvé 200 veilloches dont on a fait 6 buttes, plus grosses que celles de l'autre côté ».

1778. Juillet. Vendu au sieur Monnet, aubergiste du Palais-Royal à Alençon, le foin du pré Vauperron, consistant en 21 buttes, pour la somme de 120 livres et 12 s. de vin par charretée ; plus deux charretée consistantes en 14 buttes, pour 80 livres. — Vendu au sieur Mazier, entrepreneur de

bâtiments à Alençon, 13 buttes, plus 35 buttes, plus 10 buttes, pour la somme de 300 livres.

« J'ai logé le petit pré de la Corneillère, dont on a fait 10 buttes ».

1786. Juillet. « Vendu au sieur Valframbert, aubergiste du Coq-Hardi, faubourg Saint-Blaise le foin de la Corneillère consistant en 11 buttes sur le chemin et 9 dans l'autre côté pour 120 livres et 24 s. de vin. — Vendu au même 20 buttes pour 140 livres. J'ai logé le petit côté du pré des Ebées dont on a fait quatre buttes, pour ma jument. — Vendu à M. des Châleries trois milliers de foin à raison de 35 livres le milier. — A M. Lemoine, aubergiste de la Tête noire, faubourg de Montsort 17 buttes, pour 115 l. ».

VIII

Les cidres et poirés, dont on a déjà dit un mot, formaient le principal fonds des produits variables.

Nous allons faire le relevé des principaux articles relatifs à cette branche importante de commerce :

1737. Juillet. « Reçu de Jean Noury, 22 livres 10 s. pour une pipe de petit cidre et 21 livres pour une pipe, moitié poiré et moitié petit cidre, appartenant au chevalier, mon frère ».

— « Le 25 juillet, reçu de M. Lebreton 30 livres, à compter sur son cidre, plus 20 livres. Il reste de 7 pistoles ».

— Octobre. « Acheté deux pipes de pommes de François Hubert à 4 livres la pipe, de l'argent à ma cousine du Perche. Le 11, acheté de Fleury, du Petit-Plessis, paroisse de Colombiers, quatre pipes de pommes au même prix, du reste de l'argent à ma cousine. — Le 13, pris de l'argent à ma mère 8 livres, pour payer à Fleury deux pipes de pommes. — Le 23, pris 21 livres de l'argent susdit pour payer cinq pipes de pommes, à 4 livres la pipe à M. Camusard, huissier, prises à Saint-Nicolas, y compris 20 sols pour mon besoin ».

1738. Janvier. « Vendu à M. Thirault, marchand d'Alençon deux pipes de cidre 55 livres les deux ».

— Juillet. « Reçu de M. l'abbé Le Conte, 24 livres pour une pipe de vieux cidre à ma mère. — Vendu à Mainfrey un

ponson de petit cidre pour 4 livres 10 sols à crédit, sur quoi il a mis deux carrefours à deux culottes, des devants à une veste et des boutons à une autre 1 livre ; plus retourné les parements de mon habit uniforme, plus m'a fait deux journées pas entières. — Plus vendu à son beau-frère La Pierre, un ponson de cidre, au même prix. — Plus vendu à Philipeaux, bourrelier, quatre pipes de cidre, à 27 livres 10 s. la pipe ».

1739. Avril. « Vendu à Huet une pipe de halbis (1), 27 livres ».

1741. Mai. « Vendu à mon frère de la Perrière une pipe de cidre pour 38 livres ».

— Juin. « Ma mère s'est payée d'une pipe de vieux pommé qu'elle m'a vendue vers la Toussaint la somme de 30 livres ».

1742. Octobre. « Acheté de Hignard une pipe et demie de pommes à 13 livres la pipe, etc.

« Nous avons eu cette année viron vingt pipes de poires au fermier et à moi et deux pipes et demie de pommes. Il n'y en a point en cette année non plus que l'an passé. Elles valaient l'an passé 20 livres la pipe et les poires 12 livres la pipe. Les pommes cette année valent depuis 12 livres jusqu'à 14 et les poires 10 livres ; le tout pris sous les arbres ».

1744. Septembre. « Vendu au sieur Doudieux, tailleur à Alençon, un tonneau de cidre pour 40 livres. Ce cidre est venu de Ménillieureux. Il nous coûtoit dix écus rendu ici. Plus vendu au sieur Lanos, aussi tailleur, une pipe de cidre de mon cru pour 10 écus. Plus une pipe à Jean Mouty, de cette paroisse, 31 livres. Plus à Pierre Descures, son gendre, une pipe, 30 livres. Plus à Chériot, une pipe de poiré 20 livres, provenant de la Perrière. Plus au jeune Chambé une pipe aussi de poiré, le même prix et du même lieu ».

1745. Janvier. « Vendu une pipe de vieux cidre au sieur Mollard le jeune, pour 28 livres 10 s. Plus le même jour vendu au sieur Perronet (2), d'Alençon, une pipe de cidre nouveau pour 40 livres ».

(1) *Halbit*, mélange égal de cidre et de poiré. De l'allemand *halb*, moitié.

(2) Perronet, ingénieur de la généralité d'Alençon, plus tard membre de l'Académie d'architecture et de l'Académie des sciences, marié à Damigni.

— Février. « Vendu à Tébline, de Damigny, une pipe de pommé, pour 26 livres. C'est du vieux cidre ».

— Mars. « Vendu à mon frère de Frotté une pipe de vieux pommé, provenant de la Perrière, pour 28 livres ; — au sieur Le Conte, étapier, une pipe de poiré nouveau pour 18 livres. Il y avoit six à huit seaux d'eau à la pillée ».

— Juin. « Reçu de Sebert, 24 livres pour une pipe de cidre vieux que je lui ai vendue provenant de la Perriére. C'est de gros pommé. — Vendu au Roux, de Damigny, un ponson de vieux pommé détonné, pour la somme de 8 livres ; plus un à Noury, le même prix ; un autre à Fouet, un autre à Peschard et un autre à Chambé, aussi le même prix. J'en ai aussi donné un à Colin de Monfaut, à condition de m'en rendre un de nouveau ».

— Octobre. « Vendu une pipe de poiré, sans eau, au nommé Pelonard, du faubourg de Lancrel, pour la somme de 16 livres ; — à Jacques Fouet, deux pipes de poiré à 4 livres 15 s. la pipe ; plus au dit Fouet, pour sa mère, un ponson sans eau, pour cent sols ; plus à Pôté un ponson de halbis, pour 4 livres ».

1746. Janvier. « Mon frère de Frotté me doit 32 livres pour huit pipes de pommes que je lui ai vendues cidrées, dont je lui ai fait faire deux pipes de pommé.

« Vendu au sieur Maufray, mon tailleur, 4 pipes de pommes pour 16 livres, cidrées, rendues chez lui.

« J'ai fait présent à ma cousine du Perche d'une pipe de de pommé où il a entré cinq pipes de pommes, sans eau.

« Nous avions cette année sur la Rimblière cent pipes de pommes, quelque peu plus, et viron vingt pipes de poires. Les pommes valent 3 livres sous les arbres et 4 livres cidrées, les poires 3 livres 10 sols et 4 livres 10 s. cidrées.

« J'ai eu au pré Vauperron, six pipes de pommes et dans mon petit champ de la Corneillère, que j'ai acheté de mon frère le chevalier, deux pipes, ce qui ne fait point partie de ma terre, les faisant valoir à ma main ».

— Février. « Reçu de Jean Noury, 22 livres pour une pipe de pommé nouveau que je lui ai vendue ».

— Mars. « Payé au grand bureau les droits de quatrième (1) pour deux pipes de poiré que j'ai fait débiter à Alençon, à 2 sols le pot, composition faite à 3 livres pour cent pots, sans le droit d'entrée qui est de 3 livres 18 s. par pipe, et en outre 8 sols à la porte et 11 sols moins un liard pour le billet de remuage. J'ai donné quarante sols par pipe pour le faire débiter ».

« Vendu au sieur Lanos, tailleur à Alençon une pipe de pommé 24 s. et 5 s. de vin ».

— Avril. « Vendu une pipe de poiré, 16 livres et 5 s. le posé de remuage payé pour aller à Alençon, chez le nommé Despierres, filotier aux Marcheries ».

— Mai. « Vendu un poinçon de petit cidre pour 4 livres 15 s. et 3 s. de vin le billet franc payé ; — au sieur du Manoir, prêtre à Alençon une pipe de pommé pour 26 livres. La pipe est petite ; — au sieur de la Chevalerie, chirurgien en Montsort, pour 27 livres ».

1746. Juin. « Vendu à Mme Dujarier, hôtesse de Saint-Claude, une pipe de pommé pour 24 livres ».

— Décembre. « Vendu à la veuve Bonté, de Montsort, trois pipes de poiré à 20 livres la pipe ; plus trois pipes de pommé à 30 livres 5 sols de vin par chaque vaisseau ».

1747. Janvier. « Vendu à Mme La Bonté, trois pipes de pommé, à 30 livres la pipe et trois pipes de poiré à 20 livres ».

— Avril. « M. du Par, de Valframbert, nous a payé 25 livres pour une pipe de pommé que mon épouse lui avoit vendue au mois de may dernier. — Reçu du sieur Lailleron, faiseur de chaises, pour une pipe de pommé à lui vendue 30 livres, une douzaine de chaises à la perroquette et 11 livres d'argent. Les chaises à 15 livres la dousaine. Reste un écu. Sur quoi il nous a racommodé plusieurs chaises ».

— Août. « Vendu au sieur Lailleron, tourneur à Alençon une pipe de vieux pommé pour 36 livres ».

(1) Le droit de quatrième était perçu dans les généralités de Rouen, de Caen et d'Alençon. La ville d'Alençon était soumise au régime du tarif établi sous forme d'octroi pour tenir lieu de la taille, taillon et autres subsides dont les habitants étaient exemptés suivant arrêt du Conseil d'Etat du 1er juin 1658, homologuant le tarif arrêté par les notables de la ville et annexé au dit arrêt.

Etat de la généralité d'Alençon sous Louis XIV, p. 96 et 97, et *Traité général des droits d'aydes*, par Lefebvre de la Bellande, nos 715-721.

— Février. « Vendu à Tébline, de Damigny, une pipe de pommé, pour 26 livres. C'est du vieux cidre ».

— Mars. « Vendu à mon frère de Frotté une pipe de vieux pommé, provenant de la Perrière, pour 28 livres ; — au sieur Le Conte, étapier, une pipe de poiré nouveau pour 18 livres. Il y avoit six à huit seaux d'eau à la pillée ».

— Juin. « Reçu de Sebert, 24 livres pour une pipe de cidre vieux que je lui ai vendue provenant de la Perriére. C'est de gros pommé. — Vendu au Roux, de Damigny, un ponson de vieux pommé détonné, pour la somme de 8 livres ; plus un à Noury, le même prix ; un autre à Fouet, un autre à Peschard et un autre à Chambé, aussi le même prix. J'en ai aussi donné un à Colin de Monfaut, à condition de m'en rendre un de nouveau ».

— Octobre. « Vendu une pipe de poiré, sans eau, au nommé Pelonard, du faubourg de Lancrel, pour la somme de 16 livres ; — à Jacques Fouet, deux pipes de poiré à 4 livres 15 s. la pipe ; plus au dit Fouet, pour sa mère, un ponson sans eau, pour cent sols ; plus à Pôté un ponson de halbis, pour 4 livres ».

1746. Janvier. « Mon frère de Frotté me doit 32 livres pour huit pipes de pommes que je lui ai vendues cidrées, dont je lui ai fait faire deux pipes de pommé.

« Vendu au sieur Maufray, mon tailleur, 4 pipes de pommes pour 16 livres, cidrées, rendues chez lui.

« J'ai fait présent à ma cousine du Perche d'une pipe de de pommé où il a entré cinq pipes de pommes, sans eau.

« Nous avions cette année sur la Rimblière cent pipes de pommes, quelque peu plus, et viron vingt pipes de poires. Les pommes valent 3 livres sous les arbres et 4 livres cidrées, les poires 3 livres 10 sols et 4 livres 10 s. cidrées.

« J'ai eu au pré Vauperron, six pipes de pommes et dans mon petit champ de la Corneillère, que j'ai acheté de mon frère le chevalier, deux pipes, ce qui ne fait point partie de ma terre, les faisant valoir à ma main ».

— Février. « Reçu de Jean Noury, 22 livres pour une pipe de pommé nouveau que je lui ai vendue ».

— Mars. « Payé au grand bureau les droits de quatrième (1) pour deux pipes de poiré que j'ai fait débiter à Alençon, à 2 sols le pot, composition faite à 3 livres pour cent pots, sans le droit d'entrée qui est de 3 livres 18 s. par pipe, et en outre 8 sols à la porte et 11 sols moins un liard pour le billet de remuage. J'ai donné quarante sols par pipe pour le faire débiter ».

« Vendu au sieur Lanos, tailleur à Alençon une pipe de pommé 24 s. et 5 s. de vin ».

— Avril. « Vendu une pipe de poiré, 16 livres et 5 s. le posé de remuage payé pour aller à Alençon, chez le nommé Despierres, filotier aux Marcheries ».

— Mai. « Vendu un poinçon de petit cidre pour 4 livres 15 s. et 3 s. de vin le billet franc payé ; — au sieur du Manoir, prêtre à Alençon une pipe de pommé pour 26 livres. La pipe est petite ; — au sieur de la Chevalerie, chirurgien en Montsort, pour 27 livres ».

1746. Juin. « Vendu à Mme Dujarier, hôtesse de Saint-Claude, une pipe de pommé pour 24 livres ».

— Décembre. « Vendu à la veuve Bonté, de Montsort, trois pipes de poiré à 20 livres la pipe ; plus trois pipes de pommé à 30 livres 5 sols de vin par chaque vaisseau ».

1747. Janvier. « Vendu à Mme La Bonté, trois pipes de pommé, à 30 livres la pipe et trois pipes de poiré à 20 livres ».

— Avril. « M. du Par, de Valframbert, nous a payé 25 livres pour une pipe de pommé que mon épouse lui avoit vendue au mois de may dernier. — Reçu du sieur Lailleron, faiseur de chaises, pour une pipe de pommé à lui vendue 30 livres, une douzaine de chaises à la perroquette et 11 livres d'argent. Les chaises à 15 livres la dousaine. Reste un écu. Sur quoi il nous a racommodé plusieurs chaises ».

— Août. « Vendu au sieur Lailleron, tourneur à Alençon une pipe de vieux pommé pour 36 livres ».

(1) Le droit de quatrième était perçu dans les généralités de Rouen, de Caen et d'Alençon. La ville d'Alençon était soumise au régime du tarif établi sous forme d'octroi pour tenir lieu de la taille, taillon et autres subsides dont les habitants étaient exemptés suivant arrêt du Conseil d'État du 1er juin 1658, homologuant le tarif arrêté par les notables de la ville et annexé au dit arrêt.

État de la généralité d'Alençon sous Louis XIV, p. 96 et 97, et *Traité général des droits d'aydes*, par Lefebvre de la Bellande, nos 715-721.

1748. Juin. « Vendu au nommé Bourdon, de Damigny, une pipe de gros cidre, pour 37 livres. — Reçu de Germain Poupard 24 livres pour une pipe de petit cidre ; — de Mme Le Frère, hôtesse en haut du faubourg de Montsort, 114 livres pour trois pipes de gros cidre ».

— Novembre. « Mme Dujarrier me reste de 22 livres 10 sols pour quatre pipes et demie de poires que je lui ai vendues, cidrées et rendues, provenant du Chesne ».

1749. Avril. « Reçu de M. Manuel pour une pipe de pommé, du cru du Chesne à lui vendue ».

— Mai. « Reçu de René Seguret, 16 livres pour une pipe de poiré de la Barre. — Vendu à Pierre Nouri, de Damigni, une pipe de poiré du Chesne, 16 livres, payé comptant ».

— Juillet. « Reçu de Chouippe 16 livres pour une pipe de poiré ».

1750. Octobre. « Vendu à Louis Fouet trois pipes de poires, à 8 francs la pipe cidrée ; à René Seguret, quatre pipes de poires cidrées, au même prix ».

— Novembre. « Reçu du sieur Rocher, marchand de sabots d'Alençon, 42 livres pour 6 pipes de poires moins 7 boisseaux à 7 livres 10 s. cidrées et rendues, provenant du Chesne ».

— Décembre. « Vendu au sieur Gravelle, débitant à Alençon, faubourg Saint-Blaise, une pipe de pommé, 45 livres. — Reçu de René Seguret 27 livres pour une pipe de cidre de déteuil (1), à lui vendue. C'est du halbis. — Vendu à Gravelle une pipe de pommé, 43 livres 10 s. »

1751. Mai. « Vendu à la veuve Hirel, débitante à Alençon, proche les Jésuites, 6 pipes de pommé qui sont à la Barre, provenant tant de la Barre que du Chesne et de ma retenue de la Rimblière, y compris 7 pipes de pommes achetées à Beaubourdel de la veuve Le Duc 7 livres la pipe sous les arbres. Le dit pommé vendu 40 livres la pipe. — Plus à la veuve Hirel une pipe de cidre, payé comptant ».

— Juin. « Vendu au sieur Maisonneuve, vitrier à Alençon, une pipe de pommé ayant un goût d'échauffé, parce que les pommes étaient pourries et échauffées, 34 livres. — Reçu de Jacques du Parc, d'Alençon, 27 livres pour une pipe de pareil

(1) *Déteuil*. Fruits tombés avant la maturité.

cidre que j'avais envoyé chez lui pour débiter et dont on n'a pu trouver le débit. — Reçu de la veuve Hirel 80 livres pour deux pipes de cidre ; — livré à la même une pipe de cidre, payée comptant ; — reçu de la même 40 livres pour une pipe de cidre ».

— Août. « Reçu de la même 45 livres pour une pipe de cidre ».

— 1er septembre. « Id. ; — 22 id. »

— 4 octobre. « Id. ; — 12 id. »

— Novembre. « Reçu de Louis Fouet, 33 l. pour cinq pipes et demie de poires, à 6 livres la pipe, cidrée ; — de Seguret, 25 livres pour 4 pipes de poires, 4 boisseaux passant, au même prix ; — de la veuve Hirel, 45 livres pour une pipe de vieux cidre ; — de Juglard, 25 livres 7 s. pour 4 pipes de poires cidrées et rendues, cinq boisseaux passant, à 6 livres la pipe ».

— Décembre. « Thébaut, fermier du Chesne, m'a livré trois pipes de pommes à 9 livres la pipe ».

1752. Juillet. « Vendu à Bouclet, meunier de Bourdon une pipe de pommé, 50 livres ; — à Mme Camuset, ci-devant Ve Hérel 3 pipes de pommé, 48 livres la pipe ».

— Octobre. « Vendu au sieur Buisson, ouvrier en raies et carrosses, demeurant faubourg Saint-Blaise, une pipe de petit cidre, pour une pipe de petit cidre pour 30 livres ».

1753. Mai. « Livré à la veuve Godefroy une pipe de cidre faisant partie des onze que je lui ai vendues, à 36 livres ».

1754. Juin. « Vendu à la même cinq pipes de cidre, à prendre ici et à la Barre, pour 39 livres la pipe ».

1757. « Nous avons cette année viron 30 pipes de poires et au moins 80 pipes de pommes. Les pommes valent 3 livres sous les arbres et les poires 40 s. d'abord et 50 en juillet ».

1758. Mars. « Vendu à la veuve Lenoir, débitante, faubourg de Montsort deux pipes de poiré, à 14 livres ».

— Juillet. « Reçu de Philippe Molard, 18 livres pour une pipe de poiré ».

— Octobre. « Reçu du sieur Amédé, 38 livres pour 2 pipes de poiré ».

1759. Janvier. « Vendu au sieur Macé, boulanger, rue du Bercail, une pipe de cidre vieux, pour 37 livres ; une autre

pareille au sieur Aubin, filotier, faubourg Montsort, pour le même prix. Reçu de René Corbin, tisserand, faubourg Montsort, 37 livres, id. ; — de Pierre Despierres, de Damigny 36 livres pour une pipe de pareil cidre ».

— Février. « Reçu 37 livres pour une pipe de vieux cidre, vendue à Pierre Jousselin, tisserand, rue de Sarthe ».

— Mars. « Du sieur Brieux, débitant au haut de la rue de la Merrerie, 34 livres pour une pipe de pommé de l'an passé, défectueuse ».

— Juillet. « Reçu de Mlle Dufresne pour une pipe de vieux pommé, 40 livres ; de M. Etienne, horloger, 20 livres, à compte, pour une pièce de pareil cidre ».

— Octobre. « Vendu à M. le curé de Damigny, une pipe de vieux pommé pour 40 l. ; — à Mme Jousselin, débitante, proche Saint-Léonard, deux pipes de vieux pommé, provenant de la Rimblière, plus trois pipes provenant de Cuissé et une pipe de poires. Le pommé vendu 38 livres et le poiré, 28 ».

1772. Octobre. « Payé au nommé Chausson, de la paroisse de Fié, pays du Maine, 169 livres 4 s. pour sept pipes de pommes, à raison de 24 livres la pipe.

« Nous avons pour tous fruits à cidre, cette année, sur la terre de la Rimblière, viron 3 pipes et demie de poires et point du tout de pommes, qui valent aux environs d'Alençon, ainsi que les poires 35 livres la pipe, prises sous les arbres.

1777. Juillet. « Reçu de Mlle de Rotembourg (1), marchande de point de France à Alençon, 50 livres pour une pipe de vieux cidre ».

— Octobre. « Payé au nommé Rose, de Cuissé, 156 livres 15 s. pour quatre pipes de pommes et 26 boisseaux, à 25 livres la pipe et quatre de pommes à 20 livres la pipe. — Le même jour 19 livres 2 sols 6 d. au nommé Georges Boissel, pour 17 boisseaux de pommes au même prix, plus à la veuve Chevalier, pour 6 boisseaux de pommes, aussi du même prix, 6 livres 13 s. »

(1) Mlle de Rotembourg était marchande de point de France à Alençon depuis 1774. Elle figure dans le Dictionnaire des marchands et fabricants de point d'Alençon (Mme S. Despierres, *Histoire du point d'Alençon*, p. 264.

1779. Mars. « Reçu de M. Rouillon, l'aîné, de Montsort, 100 livres pour une pipe de cidre ».

1782. Juin. « Reçu du meunier de Bourdon, 27 livres et 5 s. de vin pour vente et livraison d'une pipe de cidre aigre et de mauvais goût, faite de fruits gâtés (1) ».

1783. Septembre. « Du sieur Bodée, perruquier pour femmes, 35 livres pour un petit tonneau de cidre ; plus du nommé Boulay, maître d'école 32 livres, pour une pipe de cidre ; plus par les mains du sieur Maillet, ingénieur des ponts et chaussées, rue aux Cieux, 32 livres, id. ; — de Mlle du Montoir, rue des Grandes-Poteries, 32 livres ».

1784. Mars. « De Mme de Montesson 40 livres pour une pipe de cidre ».

1785. Septembre. « Reçu de M. Keralio, directeur des vingtièmes à Alençon, rue Bonnette, 60 livres pour une pipe de cidre ».

Novembre, « De M. Maillé, sous-ingénieur, rue aux Cieux, 120 livres pour deux pipes de cidre ».

La récolte des pommes fut pour le propriétaire de la Rimblière l'occasion de deux incidents notables. En 1750, quelques jours après la Toussaint, le nommé Philippe Alexandre, tisserand de Damigni, âgé de vingt-sept ans, non marié, et plusieurs de ses camarades étaient entrés dans les vergers pour y abattre au moyen de gaules et de bouts de bois les fruits restés dans les arbres. M. de Frotté s'en étant aperçu et voyant qu'ils cassaient les extrémités des branches leur donna l'ordre de sortir. Mais Alexandre revint lorsque M. de Frotté fut rentré et continua à abîmer les arbres à coups de bois. La même scène se renouvela. Le fermier et les domestiques essayèrent en vain de chasser les maraudeurs. M. de Frotté sortit et donna deux coups de pieds au derrière d'Alexandre en lui disant : « Te voilà encore ! Je t'avois déjà

(1) On admire la conscience avec laquelle Samuel de Frotté notait dans son journal toutes les mauvaises qualités de son cidre lorsqu'il lui arrivait d'en avoir de défectueux. — Au mois de juillet 1783 il nous apprend encore qu'il livra à Nicolas Belloche, de Damigny, une pipe de cidre de mauvaise qualité, à lui vendue 25 livres, plus le billet de remuage et 10 sols de vin.

Ce qui semble indiquer que Samuel de Frotté était un curieux et un raffiné en cidre et qu'il avait lu les vieux auteurs, c'est qu'il avait adopté l'orthographe recherchée et fantastique de cydre qu'ils ont préconisée.

défendu de venir icy. Je n'en ai qu'à toi ». Les autres s'étaient enfuis, mais ils se retournèrent lorsqu'ils virent leur camarade aux prises avec M. de Frotté et lui dirent : « Frappe et te défends bien ; si tu es le plus faible, nous allons t'aider ». Alevandre se servit alors de sa gaule qu'il n'avait pas lâchée et en frappa M. de Frotté. Il lui mit alors la main au collet et essaya de le prendre aux cheveux ; mais comme il les portait très courts, il ne put y réussir. Il se saisit alors de deux grosses pierres pour l'en frapper, en lui disant qu'il n'était qu'un f. Calvin. M. de Frotté ayant crié et demandé son fusil, l'agresseur s'enfuit. Une information fut faite sur cette affaire par le lieutenant criminel. Le mémoire en contenant le résumé fut rédigé par M. Demées, avocat. Il ne demandait pas moins que 1.000 livres d'intérêts applicables aux pauvres de la paroisse et une condamnation du coupable à la prison et à l'amende honorable. On ignore la fin de ce procès sur lequel le tribunal n'avait pas encore prononcé à la date du 11 mars 1751.

Le 7 octobre 1786, la ferme de la Barre fut le théâtre d'un accident tragique survenu à l'occasion de la cueillette des pommes. Le fermier, Julien Besnaux, était monté dans un poirier « qu'il croulait en roulée » pour en abattre les fruits. Il fit une chute dont il mourut le lendemain.

IX

Pour la conservation des bonnes espèces de fruits qui garnissaient ses vergers et ses champs, M. de Frotté avait établi une pépinière dont les plants ne tardèrent pas à être recherchés. Dès 1739 il avait même fait un carré d'artichauts dont il se réserva deux rangées, mais dont il vendit le surplus aux regrattiers d'Alençon. Il vendit même quelquefois des fruits à couteau et d'autres produits du jardin et des ruches.

1740. Avril. « Nous avons partagé nos fagots qui se montent à 1059 et 22 bourrées ».

1741. Novembre. « Acheté un cent de pommiers, moins un demi quarteron, chez les Cordeliers de Sées, au prix de 26 livres le cent, chargés le lendemain par le harnois à ma mère et plantés ensuite dans le verger ».

1742. Novembre. « Reçu de Sebert, 6 livres pour les fruits du jardin que je lui ai vendus à 14 sols le boisseau. Il les revend deux liards la livre et n'y sauroit faire son compte. Les regrattiers d'Alençon n'en donnoient que dix sols du boisseau. — Reçu de Sebert 4 livres et cent sols que j'ai reçus auparavant, tant en argent qu'en travail ».

1745. Mars. « Vendu au sieur Rocher d'Alençon, 40 pieds d'aulnes pour dix pistoles et 24 s. de vin. J'en retiens tout le déchet, tant branchage que culées, coupeaux et creusures. Les 40 aulnes ont rendu viron douze grosses de sabots à 30 livres la grosse. Si je les avois fait faire à moitié j'aurois gagné viron 80 livres ».

— Octobre. « Vendu au s^r^ Aubert, faiseur de seilles à Alençon, ce que je ferai faire de sabots d'ici Pâques pour 35 livres la grosse, c'est-à-dire 160 paires ».

— Novembre. « Vendu au sieur Piédor, talonnier (1) à Alençon, quatorze aunes, pour 65 livres ».

1746. Février. « Reçu de Despierres, de Pacé, 40 livres, pour huit ruchées de mouches à miel que je lui avais vendues au mois de novembre dernier ».

— Avril. « J'ai vendu de sabots pour quatre louis d'or ou 96 livres, que m'ont produit vingt aulnes dont j'aurois eu de la peine à avoir 50 sols pièce ; les sabotiers payés à la réserve de la nourriture ; mais les déchets la valent bien ».

1751. Janvier. « Reçu du sieur Rocher, marchand de sabots d'Alençon, 38 livres, pour six aulnes que je lui ai vendues dans le pré des Ebées, dont trois sont belles. C'est mon reste ».

1753. Mars. « On a fait la visite des haies de la Rimblière. Elles se sont trouvées bonnes, à l'exception de celle du Petit-Parc, sur la rivière, qui est entièrement ruinée. Rattier a été condamné à 60 livres par les experts pour la haie et 15 livres pour les arbres cassés ou écorchés. Je lui ai fait remise du tout, à condition de charroyer le fût acheté de Basile qui est au Frou ».

1756. Mars. « M. de Mézenge, brigadier de gendarmerie, m'a payé 50 livres, à l'acquit de M. de Beauvais, pour un cent d'arbres que je lui avois livrés au mois de décembre dernier

(1) *Talonnier*, fabricant de talons de bois.

et il m'a fait son billet de 26 livres pour le restant de ceux qu'il avait pris pour son compte ».

1757. Novembre. « Vendu pour 34 livres 18 s. de cercles, faits des émondures des aubiers de la Barre, à 36 s. la torche ».

1758. Avril. « Reçu de M. Philippe pour un cent de pommiers à planter, de la pépinière de la Barre ».

— Décembre. « Livré au s^r Lermier, marchand de toile, faubourg Montsort deux cents et demi d'arbres de pépinière, pommiers et poiriers, treize poiriers seulement, rendus en Montsort, à 40 livres le cent, les quatre au cent ».

1759. Décembre. « Livré au s^r Choquet, marchand regrattier, faubourg l'Ecusson, proche le Cours, une grosse de sabots, c'est-à-dire 160 paires et en outre deux paires sur le marché, nommées paires de somme, vendus 35 livres la grosse, rendues chez lui. Je livre en trois comptes, savoir cinquante-quatre paires pour hommes, autant pour femmes et autant de pâtours, ce qui fait les 162 paires, le tout assorti ».

1764. Décembre. « Reçu 45 livres 12 sols du s^r Freté, menuisier d'Alençon, pour un pied de noyer avec les grosses branches ».

1766. Février. « Vendu à Jean Haustems, tuilier de la paroisse d'Arçonnay, la coupe du taillis du Chesne, pour 210 livres et 3 livres de vin ».

— Mars. « Vendu à Antoine Mauger, de Chauvigny, paroisse de Pacé, 50 aulnes à choisir sur la terre de la Barre, pour 225 livres ».

1767. « Reçu du nommé Pierre Le Grand, sabotier d'Alençon, 17 livres à compte sur huit aulnes que je lui ai vendues à prendre dans le pré des Ebées, sur l'écluse du moulin de Damigni, pour 4 livres 5 sols la pièce et une paire de sabots sur le tout ».

1769. Janvier. « Reçu d'Antoine Marais, de Cuissay, 6 livres pour un quarteron d'arbres de rebut de la pépinière de la Barre. — De Julien Le Compte, fermier de la terre du Hamel de Lonray, 15 livres pour un demi cent d'arbres de la pépinière. Il a eu 52 pour cent.

« Reçu de Louis Poupard, dit La Jeunesse, mon ancien domestique, 15 livres pour un cent de coterets provenant du Chesne ».

1770. « Janvier. « Reçu des religieux bénédictins de Sées, par les mains de Réné Boulard, 75 livres pour un cent et demi de pommiers provenant d'une des pépinières de la Barre ».

— Octobre. « Reçu du s^r Bourdon, d'Alençon, faubourg de l'Ecusson, 16 livres pour du bois d'arbres fruitiers abattus par la foudre, au mois de juillet dernier ».

1772. Mars. « Reçu de Louis Poupard, 12 livres sur son dû, pour le cent de coterets et demi pour cent que je lui ai vendu. Il me reste redevable de 6 livres. Reçu ».

1774. Octobre. « Vendu à Rocher, sabotier à Alençon 50 pieds d'aunes, sur la Rimblière, pour 250 livres et 3 livres pour vin du marché ».

— Décembre. « Au nommé Le Marié, de Berue, le taillis du Chesne, pour 300 livres ».

1778. Février. « Reçu du s^r Royer, menuisier d'Alençon, rue aux Cieux, 8 livres pour restant d'un pied de noyer à lui vendu pour 29 livres. Les 12 livres restant lui ont resté aux mains, pour avoir fait et fourni une porte en barreaux à mon escalier ».

— Novembre. « Vendu aux sieurs Le Rouillé et Ribault, surnommé Menetière, de la ville d'Alençon, faubourg de Montsort, la coupe du taillis du parc des Nouës qui fait partie de la terre du Chesne, la somme de 300 livres, retenue faite des haies et émondures des rousses et bois à haut vent. Ils ont payé 3 livres pour vin de marché ».

— Décembre. « Vendu aux mêmes 90 baliveaux de chesne, à prendre dans le taillis des Nouës, en outre le bois que je leur ai vendu, pour 350 livres ».

1779. Juin. « Vendu au s^r Menetière six charretées de coterets, à raison de 23 livres le cent, 156 pour cent ».

1780, Janvier. « Reçu du s^r Menetière 488 livres, savoir 350 pour les baliveaux, plus 138 livres, pour six charretées de coterets ».

1781. Avril. « Reçu du sieur Rocher, sabotier d'Alençon, 33 livres pour six aunes. Je lui en ai vendu cinq autres, au même prix ».

1782. Janvier. « Reçu de Maréchal, ouvrier en sabots de paille (1) à Alençon 30 livres, pour 6 aunes ».

(1) Les faiseurs de *sabots de paille*, pas plus que les *talonniers* et les

— Avril. « Vendu au même 31 pieds d'aunes, pour 225 l. et 3 livres de vin ».

— Octobre. « Reçu de Maréchal 30 livres, pour cinq pieds d'aunes ».

1783. Décembre. « Vendu aux Picherets, charpentiers de Damigny, 18 pieds d'aunes, pour 6 livres la pièce, dont j'ai retenu coupeaux, coupelles et branchages ».

1784. Juillet. « Vendu à Maréchal, ouvrier en galoches, cinq pieds d'aunes pour 35 livres, retenue faite des branchages ».

1786. Février. « Vendu au sr Houet, menuisier de Cuissay, dix pieds d'aunes, pour 60 livres.

X

La pisciculture elle-même n'était pas négligée à la Rimblière, comme le prouvent les notes suivantes :

1738. Septembre. « Curage de la douve de la Rimblière, plein de sources ».

1741. Février. « Achepté de Mme de la Rosière deux cents de peuple carpe que j'ai mis dans la douve. Il me coûte 6 livres le cent, au grand compte. Il est pour la plupart, très beau : le plus grand a environ sept à huit pouces de long ».

1761. Mars. « Reçu du sr Mathias Jousselin, débitant proche Saint-Léonard, 28 sols pour quatre carpes, à 7 s. la pièce.

« Mis dans le vivier de la Barre cent quarante-sept tanches en peuple, depuis six pouces de long jusqu'à trois, plus de grands que de petits et viron cent quarante de pareilles dans la douve de la Rimblière. Il coute 9 livres 5 s. le cent, au grand compte, qui est cent trente-deux pour cent. On n'en a payé que deux cents. Le reste a été par sur le marché, parce qu'il étoit trop petit. On a eu aussi gratis une carpe de 7 sols et quantité de perches et de gardons, de la longueur du doigt. On a mis à la Barre douze ou treize perches qui étoient restées vivantes ».

1778. Septembre. « Payé à M. de Badoire cent sols qu'il

galochiers ne figurent dans la nomenclature des professions donnée par le *Mémoire statistique du département de l'Orne*, par L. Dubois (*Ms.* aux Archives de l'Orne.

avoit déboursés pour moi, pour du peuple de tanches, de grandeur inégale, consistant en 76 mis dans la douve de la Rimblière. Il a entre 3 et 5 pouces de longueur ».

— Octobre. « Payé au nommé Chevrel, de la paroisse du Frou, 27 livres pour avoir curé le vivier de la Barre qu'il avoit marchandé pour 20 livres. Il y a fait 37 journées. J'y en ai fait faire cinq, pour mon compte, pour aider à épuiser l'eau qui nuisoit aux cureurs ».

1779. Mars. « Achepté de M. Neveu, mon voisin, un cent de peuple de carpe, pour 4 livres, de viron trois à quatre pouces de longneur que j'ai mis dans la douve de la Rimblière ».

XI

Le Livre de comptes de Samuel de Frotté ne renferme pas seulement des documents précieux au point de vue économique. Il contient, en outre, une véritable chronique agricole, particulièrement riche en observations météorologiques qui peuvent servir à compléter la série de celles que j'ai colligées dans les documents de la même époque (1). Je crois utile d'en donner ici un relevé :

Année 1732. « Le plus mauvais grain qu'on ait jamais vu ».

1737. Novembre. « Le 16, nous avons fini nos bleds tard, rapport aux pluies qui ont duré depuis la fin de juillet jusqu'à quelques jours après la Toussaint.

1738. Octobre. « Le 22, nous avons achevé nos bleds ».

1739. Janvier. « La nuit du 17 au 18, il fit une foudre très très violente qui nous abattit six pommiers dans le plant ».

1740. « Fort hiver, année stérile en bleds, rapport à l'hiver qui a été très rude. La gelée a duré sur la terre depuis les Rois jusqu'à la fin de mars, près de trois mois et la neige presque autant. Les terres froides ont produit très peu de bled. Les menus grains sont abondants. Nos orges sont passables. Notre avoine a manqué à lever ».

1741. « Mars et avril ont été très secs et très rudes, surtout

(1) Phénomènes météorologiques et variations atmosphériques, sécheresses, pluies, orages, etc., observés en Normandie, principalement dans l'Orne, par Louis Duval (*Bulletin de la Société Hist. et Arch. de l'Orne*, t. XII-XXII. Tirage à part, 1903.

avril, pendant lequel il a presque toujours gelé. Le 5 et le 6 la glace étoit d'un doigt d'épaisseur. Il a tombé plusieurs giboulées de gresle et de neige. Le dernier jour du dit mois, au soir, la terre fut couverte de neige.

Cette année est un peu moins stérile en bleds que la précédente, mais il est peu de menus grains. La sécheresse a été cause que les bleds n'ont point souché et que les menus grains n'ont pu lever comme il faut. Le printemps a été très rude. Nous n'avons point eu d'eau de pluie depuis le 17 février que par orages, encore très peu. Nos blés sont fort chers ; il en est mort et l'on n'a pas semé assez épais ; nos menus ne valent guère. Il n'y a point d'herbiers dans les grains.

« Nous avons commencé à semer nos bleds le 3 octobre et fini le 13 ».

1742. Mars. « Ce mois est remarquable par l'abondance de neige qu'il tomba, la nuit du 1er au 2, jusqu'au 4, par intervalles. Elles étoient, dans ce pays, d'un demi pied de haut. Elles ont duré quinze jours par les endroits, à la Perrière, d'un pied et demi. Il y en avoit encore le 27.

« Le 2 août, nous avons commencé à couper nos bleds. Nos menus grains ont été retardés de huit jours, après la récolte des bleds, parce qu'ils n'étoient pas à maturité.

« Cette année a été abondante en grains dans ce pays ci, mais il y a beaucoup de nielle. Nous n'en avons cependant pas, à l'exception de sur le Parc où il s'en est trouvé très peu. Ma mère en a beaucoup à la Perrière ; elle a cette année des bleds en abondance.

« Cette année est remarquable par la sécheresse qui a toujours continué ; l'hyver même a été sec, à l'exception des neiges qui sont venues au commencement de mars et qui étoient hautes. Voilà deux années sèches tout de suite. Il a été très peu de foins, ce qui l'a rendu fort cher : il valoit ici 3 livres 10 s. le cent, pesé dans le pré. Il a été aussi fort peu de pois de toute espèce. Les chanvres sont fort rares aussi, parce que le chenevis n'a su tout lever ; la filasse vaut 10 sols la livre, écrue. Il n'est point de pommes dans ce canton, mais on a eu des poires en récompense. Dans le pays du vin, la vendange a été abondante, mais la plupart du raisin n'a su mourir ; la sécheresse l'en a empêché.

« Le blé se vend jusqu'à 40 sols le boisseau ».

— Octobre. « Nous avons commencé à semer nos blés le 5 de ce mois et nous n'avons achevé que le 25 viron deux journaux et demi, sous le plant, qui étoient restés faute de fumier ».

1743. « Le foin est à très grand marché cette année... Notre orge et nos pois ne valent guére, quoiqu'ailleurs cette année abonde en toute sorte de grains, ce qui les rend à très grand marché. Le beau blé vaut 25 sols, l'orge 14 sols ; l'avoine 12 et les pois et jarosses 14 ».

1744. « Cette année est très abondante. Les grains sont à viron trois sols meilleur marché que la précédente ».

1745. « Le foin est très abondant cette année ; mais il est très gâté sur les rivières. Mon pré des Ebées et mon pré Hains s'en ressentent.

« On a bien eu de la peine, cette année, à faire la récolte, rapport aux pluies abondantes qui ont duré la plus grande partie de l'été et surtout le mois d'août qui a été si mouillé que la plupart des blés ont germé dans les champs étant coupés. On ne pouvoit les ramasser, parce qu'il ne se passoit pas un jour qu'il ne plût. Il y en a eu qui ont resté trois semaines sur l'écot (1), dont la paille étoit toute noire. Nous avons attendu le beau temps qui est venu le dernier jour d'août. Nous avons fait une récolte bien sèche. Il y avoit déjà plusieurs épis qui germoient sur bout. Le blé a plusieurs prix : le moins bon vaut 22 et 23 sols ; le médiocre 26 et le plus beau 30. Il y a beaucoup de paille, mais peu de grain. Le blé rend deux boisseaux le nombre. Les menus grains sont abondants et surtout les pois. En mars le grain a augmenté de 8 sols par boisseau et l'orge, à la semaison, a valu jusqu'à 27 sols.

« Nous avons, cette année, sur la Rimblière cent pipes de pommes ».

1746. « Cette année est passablement abondante en grains, quant aux gerbes ; mais ils ont peu rendu. Les blés ordinaires ne passent pas deux boisseaux, mais au dessous ; l'orge viron

(1) *Escot*, chaume coupé à ras de terre. On dit dans certains pays *escoter* ou *écoter* un arbre pour l'étêter.

deux boisseaux et demi et l'avoine trois et demi, jusqu'à quatre : le tout s'entend de la nombre (1). Le bled a valu 4 sols toute l'année et au dessus et l'orge 30, jusqu'à 32 sols ».

Cette chronique présente ici une lacune de six ans et Samuel de Frotté lui-même a eu soin de nous en prévenir en en faisant connnaitre la cause, à la fin de ses notes sur l'année 1746 :

« J'ay discontinué à mettre en mémoire le produit des grains de la terre de la Rimblière, pendant six années, parce que Rattier l'a tenue à ferme de grain pendant ce temps ».

1751. « Les pluies continuelles pendant tout le mois de juillet, jusqu'au 23 août, ont été cause qu'on a eu beaucoup de peine à tirer les foins qui ne valent guére cette année, parce qu'ils ont tous été mouillés ; une partie perdue sur les rivières. Nous avons fané trois fois plus longtemps que d'ordinaire ».

1753. « Mémoire des blés, pour le compte de Rattier, qui est sorti à Pâques. Il y a peu de blé. Total, blé et seigle 84 nombres 8 gerbes. Rattier a eu peu de blé, parce qu'il a levé très clair cette année, rapport à la grande sécheresse : le mal a été général. De plus Rattier avoit enterré son blé trop avant, de façon que la terre étant trop sèche dessous et le peu de pluie qui est venue n'ayant pu pénétrer jusqu'à la semence, elle n'a pu lever, faute d'humidité ».

1754. « Observations sur le foin. Il est encore plus rare cette année que l'année dernière. L'année a été plus sèche, surtout le printemps ; l'herbe est morte sur les hauteurs. J'ai fait couper mon foin trop tost, ce qui l'a fait considérablement diminuer à sécher ».

1755. « Blé et seigle. Total 160 nombres. Orge 54. Avoine 30. Pois gris 10.

1756. « Le foin est abondant cette année. La rivière a débordé dans le pré des Ebées, où nous n'avons eu que deux buttes de gâtées à la chute de l'eau de la palle qui a inondé les veilloches (2). Nous avons eu bien de la peine à sécher le

(1) Nombre (la), mesure locale.

(2) Veilloche, *parvus foeni cumulus*. Le Dictionnaire de Trévoux et celui de Littré ne font mention que de la forme *veillote* ou *veillotte*. Le *Dictionnaire du patois normand*, de Du Méril donne *viellotte* et *vieilloche*.

foin du pré des Ebées. Il a eu de la pluie en veilloches près de quinze jours, excepté quelques journées et quelques après-midi que nous éventions les veilloches. Nous avons fané un jour pour deux heures et demie, le temps d'étendre le foin et de le ramasser promptement. La grande rivière a débordé, de façon qu'il y a eu quantité de foin pourri qui avait été mis en étententte et qui étoit resté des quatre à cinq jours sans pouvoir être ramassé. Cela est cause que le dernier foin est recherché ».

— Octobre. « Arbres fruitiers abattus par les vents et par la foudre ».

1772. « Nous avons pour tous fruits à cidre cette année sur la terre de la Rimblière viron trois pipes et demie de poires et point du tout de pommes qui valent, aux environs d'Alençon, ainsi que les poires, 33 livres la pipe prise sous les arbres ».

1773. « J'ai logé la Corneillère où il y avoit peu de foin, surtout dans le pré sur le chemin dont le côté joignant le grand pré étoit rempli de sonnettes (1) ».

1775. « La levée de foin du pré des Ebées : 49 buttes ont fait six charretées, dont deux un peu gâtées par la pluie à laquelle il a été exposé trois jours de suite étendu, ce qui l'a décoloré ».

1781. « Peu de foin sur les hauteurs ; abondance sur la grande rivière qui a été très vasé par le débordement ».

XII

Les travaux agricoles de Samuel de Frotté, le soin avec lequel il notait dans son journal non seulement tous les faits qui intéressaient sa propriété, mais aussi tout ce qui concernait l'agriculture du pays le désignaient évidemment pour être inscrit au nombre des premiers associés de la Société royale d'agriculture d'Alençon. Il s'y trouvait d'ailleurs en

(1) Le *Rhinanthus cristata*, connu vulgairement sous les noms de *Crista galli* « cocrête, crête de coq, pou des prés, trompe-cheval » et aux environs d'Alençon sous le nom de « sonnette », à cause de ses fruits à deux loges, polyspermes, est considéré, par les cultivateurs, comme nuisible aux prairies. Cette plante est classée par M. A. de Brébisson (*Flore de Normandie*, p. 223, Caen, Le Blanc-Hardel, 1869) dans la famille des Scrophulariées.

compagnie de plusieurs voisins de campagne avec lesquels il était en communion complète d'idées et de sentiments, l'abbé Coulombet, curé de Saint-Denis-sur-Sarthon et doyen rural d'Alençon ; M. du Mesnil de Saint-Denis, seigneur de cette paroisse qui s'associa à son curé pour encourager la culture et l'élevage par des concours ; M. Bourdon de Badoire ; M. Bourdon de l'Aunai ; M. Chambay, fermier d'Avoise ; M. Leguernay, fermier de Cerisai. Il a eu un avantage sur eux, celui de se survivre à lui-même par son Journal agricole, qui nous le montre jusqu'à la dernière journée de sa vie toujours la bêche ou la plume à la main : tantôt dans ses vergers ou dirigeant les travaux de ses domestiques, tantôt dans le cabinet de travail qu'il avait fait accommoder dans son logis de la Rimblière.

Il nous reste un autre témoignage de la part que Samuel de Frotté prit aux travaux de la Société d'agriculture d'Alençon. C'est une description de charrue des environs d'Alençon, écrite en réponse à un questionnaire adressé à toutes les Sociétés d'agriculture par celle de la généralité de Bourges. Dans le petit registre où j'ai trouvé ce mémoire, on remarque un extrait du Catalogue de la Bibliothèque de l'intendant Jullien où figurent des livres d'histoire, de littérature et d'économie politique, entre autres *Mémoire sur les défrichements, Amélioration des terres. Spectacle de la nature, l'Ami des hommes*, par le marquis de Mirabeau, etc. S'agit-il de livres mis à la disposition de la Société d'agriculture par l'intendant Jullien ? On est porté à le supposer. Il est dit, en effet, que ces livres étaient contenus dans cinq caisses, ce qui indique un déplacement.

Nous savons d'ailleurs que Samuel de Frotté ne resta pas étranger au grand courant d'idées nouvelles qui se fit sentir alors même à Alençon. Son beau-frère Jean Castaing ne s'était pas contenté de créer un Théâtre de Société, sur lequel il fit représenter vingt-quatre pièces, de 1753 à 1793, et qu'il imprima lui-même ; il avait introduit, en outre, la Franc-Maçonnerie à Alençon où l'on compta alors deux loges, celle des Cœurs-Zélés, dont il fut le premier vénérable et où il fut remplacé par M. de Foulongne, et celle de Saint-Christophe de la Forte Union dont Samuel de Frotté fit partie, ainsi que

MM. Costard de Bursard, l'abbé Daguin, professeur de physique au collège d'Alençon et Le Sage du Parc (1). Il avait pris, également, de moitié avec ce dernier, un abonnement au *Journal de Bouillon*, et l'on eût pu le rencontrer encore avec lui, en 1789, au Cabinet littéraire situé sur la place de l'Hôtel de Ville, discutant les questions du jour. Il avait même fini par se plier aux habitudes d'élégance qui distinguaient la société polie de son temps et qui convenait, d'ailleurs, à sa qualité de gentilhomme. Il s'était fait faire un bel habit de taffetas, avait fait ajouter une bordure d'or à son chapeau et un bout d'argent à son épée. Son carrosse lui servait à se faire conduire à Alençon avec Mme de Frotté. Lorsqu'il ramenait ses amis à la Rimblière, il était fier de leur faire admirer la richesse de son parterre, émaillé de fleurs qu'on ne voyait que chez lui.

Le potager ne fut pourtant jamais négligé. On sait qu'en 1739 il y avait fait faire un fort beau carré d'artichauts. En 1787, il fit encore vendre par le jardinier de M. Crochard pour 17 livres d'artichauts, en lui laissant 3 livres 13 s. de bénéfice.

C'est en 1771 qu'il fit faire sa serre. Il n'y employa pas moins de vingt-sept charretées de pierres de blocage, sans compter les pierres de taille. Il paya 51 livres 16 s. aux *perreieurs* de la Hantelle, pour l'extraction de ces matériaux.

Au moins pendant quelque temps, René Chouippe, son domestique lui servit de jardinier, lui tailla ses arbres et reçut, pour cela, une petite gratification en 1780.

Au mois de mai 1783, il vendit à l'abbé Desjardins, vicaire de Damigni, six vieilles cloches à melons pour 10 livres 15 s., mais en janvier 1787 il acheta, au prix de 6 livres, de Juffé, vitrier à Alençon, deux grosses cloches, garnies de fil d'archal et lui céda en outre deux vieilles cloches.

Au mois de mars 1784, il s'était procuré par Saint-Jean, domestique de M. Bourdon de Badoire, un boisseau de pois verds cuisants, vendus par M. Martel, de Sées, au prix de 3 livres 6 s. 9 d.

(1) Les Loges maçonniques d'Alençon. *Revue normande et percheronne illustrée*, quatrième année, 1895, p. 289 et suivantes.

Enfin à la vendue de François Belloche, de Damigni, en février 1786. Il avait acheté plusieurs outils de jardinage.

Arrivons enfin au parterre.

Vers 1770 il avait mis en réserve, pour M. Baudé, dix-huit espèces d'œillets : la Marquise, le Dauphin, Tricolore parfait ; pour M. Vincent, trente espèces d'œillets ; pour M. de la Planche, dix-huit espèces ; pour M. de Livet, douze.

« En 1777, envoi à M. du Chesnay d'Authon de seize espèces d'œillets, entre autres l'Evêque charmant, le Bel Evêque, l'Evêque du Mans, le Cordon rouge, le roi de Maroc, l'Héroine.

« En 1780, le 2 mars, planté anémones, renoncules et semi-doubles comme suit : dans l'ovale, en face des croisées de la salle, renoncules nommées Coqs. Dans la planche opposée, semi-doubles mêlées, les plus belles ; dans celle du côté gauche, les plus noires.

« Le 3 octobre 1786, donné à M. des Fontaines, les marcottes d'œillets ci-dessous, entre autres Sémiramis, Déesse des Roses, l'Impératrice, l'Archevêque, l'Evêque de Cour, Ruban violet, l'Evêque d'Orléans, le Doux Evêque, le Violet séduisant, l'Evêque étranger, l'Adonis, Tircis.

« Envoi au même, au mois d'avril 1787 : Grand Maître, Prince royal, l'Evêque de Chartres, l'Evêque de Nancy, l'Evêque d'Amiens, Sylvandre, etc. »

Notes sans date. « Reçu de M. des Chesnes 12 livres pour douze pots d'œillets qu'il a fait enlever ».

« M. Bidon fils doit douze margotes d'œillets ».

Ces noms de fleurs nous disent aujourd'hui peu de chose. On ne peut y voir qu'un pâle reflet des idées du temps. Mais nous avons la preuve, grâce à Samuel de Frotté, de l'existence d'une Société de fleuristes amateurs dont il fut un des principaux membres et qui, d'Alençon, étendait ses ramifications jusqu'au fond du Perche et au delà de Falaise. Le 12 février 1784 un correspondant aimable, spirituel et maniant l'ironie avec finesse, lui écrivait du prieuré de Chênegallon, près Bellême :

Monsieur,

La votre du 23 de l'autre mois a surpassé l'espoir que j'en avois conçu. Le témoignage favorable et juste de M. Salle-Desjardins me

rappelle avec plaisir notre ancienne amitié. Je suis très sensible à la gracieuse invitattion que vous me faites d'aller voir vos fleurs, si le hasard m'appelle dans vos cantons. Je ferai plus, j'y irai exprès, dans la force de la fleur. Ce voiage me procurera une double satisfaction. Celle de faire connoissance avec vous ne sera certainement pas la moindre, mais je crains d'avance pour mes œillets à mon retour. Je ne vous dirai pas combien je serois enchanté de vous voir icy, surtout dans le temps des jacinthes, et je me persuade volontiers que vous ne voudriez pas venir dans ce païs sans me faige cet honneur.

Je vous fais passer, Monsieur, une boîte renfermant des graines d'œillets doubles de la Chine, de bonne giroflée et de choux-fleurs d'Angleterre, avec des griffes de renoncules et de semi-doubles et des pattes d'anémones. Vous aurez peu d'espèces de ces dernières parce que toutes les autres sont en terre dès le mois de novembre. Il manque aussi quelques renoncules. Mais je vous donnerai le tout l'an prochain, Si j'ai quelqu'autre chose qui puisse vous faire plaisir, j'espère qu'à notre entrevue vous me le demanderez avec autant de liberté que j'aurai d'empressement à vous les procurer...

L'hiver étant une saison où tout est, pour ainsi dire dans une léthargie ou inaction, surtout l'œillet, je ne conçois pas comment j'ai pu vous demander des marcottes pour ce temps. Sans être riche, à beaucoup près dans ce genre, je sçai le temps de les transplanter et empoter. Le ton de franchise avec lequel vous avez relevé ma balourdise m'a beaucoup amusé. Mais vous me permettrez, à mon tour, de vous dire que vous auriez pu vous dispenser de m'astreindre à garder scrupuleusement les œillets que vous aurez la complaise de m'envoyer. Ah ! Monsieur, ignorez-vous que comme la fourmi n'est pas prêteuse, les fleuristes ne sont pas donnants...

Je ne me rappelle pas qu'on m'ait jamais reproché d'être prodigue de mes fleurs. On traitera, si l'on veut, de manie ma façon de penser qui est de croire qu'une fleur devenant trop commune perd de son mérite extrinsèque. Nous avons même ici beaucoup de personnes qui demandent les fleurs les plus précieuses et pas une à faire seulement le sacrifice d'un louis pour s'en procurer. Enfin nous n'avons pas un amateur. J'en contente cependant tous les ans, par des fleurs communes, mais je n'en demande à qui que ce soit, pas même à un de mes confrères ; dans la crainte qu'il ne me demande mieux je rejuse celles qu'il m'offre. Il est bon de convenir qu'il a peu de chose.

Je vous prie de faire tenir chez M. de la Fromentinière, conseiller en l'élection d'Alençon, près la porte de Lancrel, les marcottes que vous me destinez et de me croire, avec les sentiments les plus respectueux, etc. LEMPERRIÈRE GRANDMOULIN (1).

(1) Pierre Lempérière était un des religieux du prieuré de Chênegallon en 1784 (Archives de l'Orne, H 951).

Le 27 juillet 1785, un autre amateur, de goûts plus modestes, J.-M. Mignon, vicaire de Lonray, plus tard ami de l'astronome Lalonde et professeur de physique à l'Ecole centrale de l'Orne (1) lui écrit :

Monsieur,

Vous avez eu la bonté de me promettre des œillets de ceux que vous abandonnez comme imparfaits. J'ose profiter de votre bonne volonté. Je les estimerai et les cultiverai avec soin pour différents motifs, et ce qui n'est pas digne de vos chapelles fera l'ornement de nos jardins. Ce sera un acte de bonté de plus de votre part et dont je serai reconnaissant. Je vous demande permission d'assurer ces dames de mon respect et vous, Monsieur, de me dire avec les mêmes sentimens, Monsieur, etc.

Enfin au dos d'une lettre de faire part de la mort de Mademoiselle de Frotté de Couterne, en date du 27 août 1788, on trouve une lettre de M. de la Rimblière sans adresse, mais qui nous fournit une nouvelle preuve de l'existence d'une Société de fleuristes amateurs à Alençon et jusqu'aux environs de Falaise, comme dans le Perche :

Monsieur,

Pour m'acquitter envers vous de mes anciennes promesses, je je vous envoie par la messagerie d'Alençon à Falaise l'élite de mes œillets, en douze marcottes, que vous me demandez, avec leurs noms et leurs couleurs, comme vous le désirez. Je vous prie d'en agir de même à mon égard par l'envoi que vous me ferez de pareille quantité des vôtres et d'éviter d'y comprendre aucun de ceux que je vous envoyai l'année dernière ; ils me seroient à charge. Vous y joindrez, s'il vous plait, ce que vous me destinez d'hyacintes, de la graine d'œillets de Chine, de balsamines et de giroflées. Je profite de cette occasion pour vous renouveler les sentiments respectueux avec lesquels, etc.

Nous avons mieux. Dans un carnet intime du comte Louis de Frotté, Léon de La Sicotière a eu la bonne fortune de

(1) Mignon (Jean-Michel), né à Alençon, le 18 janvier 1744, avait suivi à Paris le cours de physique professé à Louis-le-Grand par Sigaud de la Fond. En 1750 il était vicaire à Cuissai. Il fut directeur de l'Ecole centrale de l'Orne de l'an IX à l'an XII. Je lui ai consacré une courte notice dans les *Ephémérides de l'an VIII*, p. 147-151.

relever les impressions fraîches encore d'une visite qu'il fit à la Rimblière, à l'époque où il était encore à l'Ecole militaire (1) et il en a tiré un tableau de famille que nous sommes heureux de reproduire :

Au modeste logis de la Rimblière, son grand-père et son grand-oncle tenaient ménage commun à toute la famille » ; mais bons, aimables, pleins de gaieté et d'entrain. L'oncle, en promenant son petit-neveu dans ses jardins, lui disait sans cesse : « Mon ami, chaque arbre que je plante, c'est avec l'espoir que tu te reposeras sous son ombrage quand tu auras atteint mon âge, et que tu y penseras quelquefois à ton vieil oncle, qui te regarde et qui t'aime comme son enfant. Il est bien naturel, à ton âge, d'avoir le désir de voir le monde et d'y parcourir une carrière brillante ; mais soit sûr qu'il vient un temps où l'homme sage, après avoir servi son Roi, aime et désire la retraite.

Ce n'est que là que l'homme raisonnable trouve le bonheur sans regrets, lorsqu'il peut faire le bien. Tu as la perspective d'être un jour plus riche que je ne l'ai jamais été, mais tu ne seras jamais plus heureux que je le suis depuis que je me suis retiré dans cette terre après la guerre de 1740, ma religion m'interdisant d'espérer les avantages auxquels j'avais droit comme d'autres » (2).

Le grand-père, qui lui aussi, avait quitté le service de bonne heure, était le plus aimable homme du monde. Il avait aussi plus d'ambition pour son petit-fils et voyait avec plaisir toutes ses idées tournées vers la gloire. Hélas ! il devait lui survivre, et les rêves de gloire ou de retraite formées par les deux vieillards, au profit de l'adolescent devaient être tragiquement interrompus. Aucun même des arbres qu'ils plantaient pour lui n'existe aujourd'hui. Ombre et rêves, tout s'est évanoui (3).

Cette page qui nous montre, dans le futur chef des insurrections normandes, un esprit mûri avant l'âge et même fortement imbu des idées de son siècle, nous donne en outre

(1) Dans son Livre de raison Samuel de Frotté, à la date du 2 mars 1785, a placé cette note relative aux titres de famille qu'il fournit à son neveu pour son admission :

« J'ay mis aux mains du jeune fils de mon frère le chevalier trois pièces d'écritures en parchemin, pour preuves de noblesse, avec nos armoiries, dont il m'a donné reconnaissance ».

(2) Ces paroles ne semblent pas avoir été dites par le grand-père du comte de Frotté et il est évident qu'il y a ici une interversion des noms des personnages, le grand-père étant mis à la place de l'oncle et réciproquement.

(3) L. de La Sicotière, *Louis de Frotté et les Insurrections normandes*, t. I, p. 14.

un portrait de son oncle fait d'après nature, tandis que, dans l'étude qui précède, il ne nous a été possible de deviner son caractère qu'au moyen de rapprochements de textes ou d'inductions qui laissent sans doute beaucoup à désirer. Il nous semble même que souvent quelques voiles nous ont caché encore ses pensées intimes. Quoiqu'élevé au collège des Jésuites, quoique ses maîtres lui aient délivré un certificat de catholicité, quoique lui-même ait été agréé comme parrain en l'église de Damigni, en 1728, quoiqu'il figure comme témoin au mariage de J.-B. Demées, avocat à Alençon, le 9 décembre 1760, et en 1775 au mariage de J.-B. de Chabet, seigneur de Lignères, avec Marie-Anne de Frotté, il n'est pas douteux qu'il était resté protestant de cœur. Comme son père, comme sa mère, morte à la Perrière, comme sa femme Marie-Anne Castaing, inhumée à la Rimblière, il fut inhumé dans les formes prescrites par l'édit de Louis XVI sur l'état civil des protestants. La mort, comme le prouve son Journal, le surprit la plume à la main, car il se poursuit jusqu'au 17 juillet 1789 et il mourut le 13 août suivant. La maladie de sa femme, au contraire, avait été longue. Elle avait débuté par un ulcère à la joue droite que soigna M. Dupont (1), chirurgien au commencement de 1786. Une sœur du curé de Radon, Mlle Paris, qui se mêlait de médecine, déclara ensuite qu'il s'agissait d'un cancer, mais que le mal était trop invétéré. M. Libert (2) qui fit quatorze voyages à la Rimblière pour soigner une fistule lacrymale dont souffrait Samuel de Frotté et qui l'avait guérie (honoraires 22 livres 10 s.) fut enfin appelé auprès de sa femme, lorsqu'il n'y avait pour ainsi dire plus d'espoir (le 14 juin 1787). Elle mourut le 1er novembre suivant, entre six et sept heures du soir. Pour la faire inhumer, M. Castaing avança l'argent fourni à M. Le Sage tant pour la requête qu'il fallut présenter que pour son extrait mortuaire.

Les mêmes formes durent être observées pour Samuel de Frotté, décédé le 20 août 1789. L'abbé Desjardins, son ami,

(1) Jacques Dupont avait été reçu chirurgien à Paris le 12 décembre 1758. Pendant la révolution il remplit les fonctions d'officier de santé au 3e bataillon des Volontaires de l'Orne.

(2) François Libert avait été reçu docteur en médecine à la Faculté de Caen le 8 février 1779.

vicaire de Damigni, dut se borner à enregistrer la déclaration d'inhumation qui suit, conformément à l'édit de 1788 :

« Nous Samuel Poulet, Conseiller du Roi et de Monsieur, « leur Commissaire de police en la ville d'Alençon et dépen- « dances du bailliage d'Alenzon, y demeurant, soussigné, « certifions à qui il appartiendra que ce jourd'hui, 21e jour du « mois d'août 1789, sur les viron sept heures du matin, avons « vu mis en terre le corps de deffunt messire Samuel de Frotté, « écuyer, sieur de la Rimblière, paroisse de Damigny, veuf de « dame Marie-Anne Castaing. Fait et délivré le présent. « présence des parents et amis du deffunt qui ont signé avec « nous les dits jour et an, pour leur servir et valoir ainsi « qu'il aviseront bien, conformément à l'édit du Roi de 1788.

« Le chevalier DE FROTTÉ, neveu, DE FROTTÉ, neveu, « LOPPÉ, POULET. Enregistré, comme dessus, les dits jour et « an. DESJARDINS, vicaire.

Alençon. — Imprimerie Alençonnaise, 11, Rue des Marcheries.

APPENDICE

Mon étude sur Samuel de Frotté de la Rimblière et sur son Livre de raison m'a valu des communications intéressantes de la part d'aimables correspondants. M. l'abbé Desvaux, curé de Damigny, m'a appris que l'emplacement des tombes des Frotté a été découvert récemment, par suite de terrassements exécutés dans le jardin de la Rimblière, qui renfermait le petit cimetière familial.

De son côté, M. Urbain de France m'a mis à même de déterminer la situation du château de la Perrière, dans l'ancienne paroisse de Cleray, réunie à Belfonds (canton de Sées), qui n'avait de commun avec celui de Monthimer, commune de la Perrière, que d'avoir été possédé, comme lui, par la famille de Cleray, alliée aux Frotté. Le même correspondant m'a fait connaître dans quelles mains ont passé la Rimblière et la Perrière depuis le XVIIIe siècle.

Je dois enfin à M. F. de Mallevoüe communication de précieuses notes généalogiques sur ces deux familles.

Il m'a paru utile de reproduire ces documents.

I

Sées, 8 juillet 1908.

Pour bien des raisons, mon cher maître, j'ai avec beaucoup de plaisir lu, relu, étudié votre travail sur le gentilhomme cultivateur, Samuel de Frotté, la Rimblière et la Perrière. Je veux vous en dire deux mots pour compléter votre édification. La Rimblière m'intéresse, parce que cette petite propriété a été achetée, le 4 oct. 1790, moyennant 44.120 liv. de Jacques de Frotté de Cleray, par Barthelemy-Denis de France de Tersant, mon arrière grand père, qui était alors vérificateur ambulant des Domaines du Roi, à Alençon depuis plusieurs années (Etude Meurger, notaire à Alençon). Ses petits enfants, dont l'un était mon père, l'ont revendue, par acte sous seing-privé, le 16 mars 1855, moyennant 80.000 fr. à un marchand de biens et pour le compte des propriétaires actuels.

Mais voici qui vous intéressera davantage. Jacques de Frotté, père du vendeur, était sieur de la Perrière. Or par une erreur bien pardonnable, vous placez la terre de la Perrière dans le canton de Pervenchères, tandis qu'il s'agit de la Perrière qui faisait autrefois partie du domaine de Cléray, ancienne paroisse, comme vous le savez, réunie à Belfonds. Je n'ai pu jusqu'ici retrouver les titres de propriété constatant l'entrée de la terre de la Perrière dans la famille de Frotté, qui ne passa aucun acte chez le notaire de Sées. Je cherche ailleurs, mais en attendant tout porte à croire qu'elle y fut apportée par Suzanne de Cléray, femme de Samuel de Frotté, dont le contrat de mariage porte la date du 15 mars 1710.

Le village de Guichaumont, dont un Cléray portait le nom, est à quelques mètres du château de Cléray, près la chapelle de Saint-Latuin, des deux côtés de la Sennevière et en partie sur la commune de Mortrée.

Vous m'apprennez que Samuel de Frotté, mort le 20 août 1789, eut trois enfants de Suzanne de Cléray :

A. Samuel de Frotté, né à la Rimblière le 12 mai 1711, marié à Marie-Anne Castaing et mort le 13 août 1789.

B. Pierre-Jean de Frotté, né le 8 sept. 1713, mort en 1801.

C. Jacques, né le 14 mai 1716.

. . . . . .

Ce 3e fils de Samuel, Jacques de Frotté, chevalier, seigneur de la Rimblière et de la Perrière, mourut le 3 octobre 1781 à la Perrière, après *avoir abjuré le calvinisme, le 9 août précédent, entre les mains de René-Nicolas* Dufrische Des Genettes, curé de Saint-Germain de Sées.

Il avait épousé Anne Lepistre, suivant contrat du 11 juillet 1745, à Bernay.

Ils eurent 7 enfants :

1° 15 juillet 1746 à Gacé, Jacques + 13 avril 1719 à Cléray, marié le 31 mai 1791, à Rose-Jeanne-Aimée d'Avoust, née le 27 août 1765 ;

2° 20 juillet 1744, Jacqueline-Anne ;

3° 31 mai 1747, Marie-Suzanne ;

4° 8 novembre 1749, Marie-Anne (d'après vous) mariée à Jean-Baptiste de Chabot, sieur de Linières ;

5° 3 avril 1752, Samuel-Louis + 21 janvier 1758 ;

6° 22 sept. 1754, Marie-Victoire-Rosalie ;

7° 15 décembre 1756, Pierre-Jean + le 27 mars 1818, marié à Jeanne-Françoise-Jacqueline Bouglier du Bordage, divorcés le 28 décembre 1793 ; ils eurent une fille née le 5 avril 1781, Marie-Anne-Victorine de Frotté + à Sées le 18 janvier 1854, mariée à Philippe-Urbain-Charles de Guillemin de Chagny, sans postérité. Après son divorce, Pierre-Jean de Frotté épousa Thérèse-Geneviève

Goëvrot, veuve de Jean-Baptiste Guitton des Bois, chevalier de Saint-Louis, elle était née en 1756 et mourut à la Roche-de-Nonant le 22 novembre 1810.

Du dit Jacques de Frotté, marié à Rose-Jeanne-Aimée d'Avoust, naquirent trois enfants :

1° 9 avril 1792, Caroline-Pascale-Louise-Aimée + 22 février 1881 à la Perrière, mariée le 1er octobre 1822 à Isaac-Louis-François du Signet, mort à la Perrière en 1859 ;

2° 16 février 1796, Victoire-Marie, mariée le 1er décembre 1820 à Joachim-Benoît de Ronnay, né le 20 mars 1772 à Magni-le-Désert ;

3° 28 août 1797, Gustave

La famille de Frotté vendit la terre de la Perrière à Thomas le Dangereux, à une époque que je ne saurais encore déterminer. Ce qui est certain, c'est que sur les huit enfants qui naquirent de son mariage avec Marie-Anne Gourdel de Loches, cinq furent baptisés à Cléray, entre 1760 et 1766. Le dernier, Amand-Rieul le Dangereux, mon arrière-grand-père, épousa le 12 janvier 1796 Louise-Fernande Gouhier de Saint-Cénery, fille du chevalier de Saint-Cénery (près Sées).

Après la mort des parents, les enfants vendirent, le 22 octobre 1836, la propriété de la Perrière à Isaac-Louis-François du Signet et à sa femme Caroline-Pascale-Louise-Aimée de Frotté, qui rentra ainsi dans la terre où elle était née. Elle l'habita jusqu'à sa mort, arrivée en 1881, avec ses fils :

1° Charles-Marie du Signet (encore existant), né à la Perrière le 2 septembre 1823, marié à Louise-Geronyme d'Avoust + 11 janvier 1887, dont le vicomte et la vicomtesse Paul de la Rivière et leurs enfants le vicomte et la vicomtesse de Kermoisan.

2° Gustave-François du Signet, né le 29 septembre 1827 (encore existant), marié à Marie-Henriette-Euphemie-Germaine Lacour, dont quatre enfants encore célibataires.

Depuis la mort de Mme du Signet, née Frotté, la Perrière est habitée par M. Charles du Signet, qui a été longtemps maire de Belfonds, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.

J'ai pensé, mon cher maître, que ces renseignements vous seraient agréables, mon seul regret est de n'avoir pu vous les fournir avant la publication de votre intéressant travail sur Frotté de la Rimblière et de la Perrière.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués et dévoués.

Urbain de France.

II

Articles du mariage de Samuel de Frotté, écr, sr de la Rimblière, accordés ssg privés le 15 mars 1710, avec dlle Suzanne de Cleray, fille de defunt Jean de C., écr, sr de la Perrière et de dlle Suzanne Herbron — led. sr de la Rimblière assisté de la dame du Perche, sa mère, et lad. damlle de Cleray aussi assistée de lad. damlle Herbron, sa mère.

« En faveur duquel mariage lad. damlle Herbron donne à sad. fille, par avancement de sa succession, la somme de neuf mil huit cens livres, argent comptant, et elle la reconnoit pour sa présomptive héritière et promet lui garder sa succession ; et la d. dame du Perche reconoist sond. fils pour son présomptif héritier et s'oblige de lui garder sa succession..... »

Ces articles, signés : S. de Frottey ; Suzanne de Cleray, Marthe du Perche ; Suzanne Herbron ; Anthoine de Neufville-Cleray ; Thomas de Cleray (1) ; Neufville de Condé ; Bordin (2) ; Magdelaine de Neufville de Belfond ; Houssemaine (3) ; Anne-Marie du Perche ; G. Herbron ; Louise des Loges ; Loppé ; de Boislambert ; de Neufville de Saint-Laurent ; de Cleray de Saint-Clair, furent déposés le jeudi 8 mai 1710 par le d. Samuel de Frotté, écr, sr de la Rimblière, demt à Alençon, en l'étude de Choisne et Bidon, notaires royaux à Alençon.

11 juillet 1745. — Pour parvenir au mariage qui sera fait et célébré en face de Nostre Mère Sainte Eglise Catolique..... Entre Jacques de Frotey, écuyer, fils de feus Samuel de Frotey, écr et de Dame Suzanne de Cleray ; demt en la par. de Cleray, d'une part ;

Et Anne Lepistre, fille du sieur Pierre Lepistre et de Marie Le Bourge demeurans en la par. de Monmesray, d'autre part....

Fait et passé à Bernay, par devant Robert-Pierre Lemeut et Louis-Gilles Froudière, notaires.

(1) C'est le sieur du Passage, oncle de Suzanne de Cleray.

(2) Sieur de La Verdrière.

(3) Benjamin H., sieur des Deserts, mari de Suzanne de Cleray (21 juin 1694) tante de l'épouse.

Extrait de la généalogie de la Famille de FROTTÉ

Jean de Frotté, écr, sr de Couterne
ép. c 8 janvier 1536 Jeanne Le Coustellier.

- René de Frotté, sr de Couterne, ép. c 11 mars 1570 Françoise Mandat d'où Branche de Couterne.
- Jean de Frotté, écr, sr de la Rimblière, ép. Esther Troussard.
  - Josias de Frotté, écr, sr de Lestang, ép. Ambroise Le Provost.

Jean de Frotté, écr, sr de la Rimblière,
ép. Marthe du Perche.

- Samuel de Frotté, écr, sr de la Rimblière ép. c 15 mars 1710 Suzanne de Cleray, dame de La Perrière.
  - Jacques de Frotté, 1716 + ép c 11 juillet 1745 Anne Lepistre.
  - Pierre Jean de Frotté, sr de la Perrière, + 1801, ép. Anne-Françoise-Henriette de La Palu-Collandon.
    - Jacques
    - Pierre-Jean
    - Pierre-Henri de Frotté, écr, sr de la Rimblière, 1743 + 1823, ép. 1° Agathe Dupenoit de Clairambault + 1772.
      - Marie-Pierre-Louis de Frotté, Général en chef de la Chouannerie Normande.
      - Gerard-Henri-Joseph-Louis Vte de Chabot (aide de camp du Gl de Frotté, son cousin germain) 1776 + 1803, ép. c 6 mai 1797 Renée-Françoise-Joséphine de Gueroust de Boisgervais.
        - Victorine-Elisabeth-Henriette de Chabot, 1802 + 1849, ép. 25 Avril 1822 Marie-Antoine-Jules Jacobé de Farémont.
          - Josèphine-Louise-Victorine Jacobé de Farémont, ép. 25 avril 1843 François-Edmond de Mallevoüe.
            - F. de Mallevoüe.
    - Marie-Anne de Frotté, ép. c 22 août 1775 Jean-Bte-Louis-François Vte de Chabot (Jean de Retz était son nom de guerre dans la Chouannerie Normande).
  - Samuel de Frotté, 1711, ép. Marie-Anne Castaing, + sans enfants.
- Jacques de Frotté, viv. 1695 + sans enfants.

Famille de CLERAY

Gilles de Cleray
+ av. 1523
ép. Gratienne Le Coustellier.

Jacques de Cleray
ép. Marie de Malasse.

Philippe de Cleray
ép. Marquise Fortin.

- Jacques de Cleray, écr, sr de Grandpré, ép. Marie de Frotté.
  - Isaac de Cleray, écr, sr de Rougemont, s. p.
  - Thomas de Cleray, écr. sr du Passage, s. p.
- Jean de Cleray.
  - Jean de Cleray, écr, sr de La Perière, ép. 1671 Suzanne Herbron.
    - Henry de Cleray 10 septembre 1672, + s. p.
    - Madeleine de Cleray 17 juin 1674.
  - Gabriel de Cleray, s. p.
  - Marion de Cleray, s. a.
  - Suzanne de Cleray, ép. cr 21 juin 1694 Benjamin Houssemaine sr des Déserts, s. p.
- Philippe de Cleray, sr des Marinières, ép. Renée de Thouars.
  - Suzanne de Cleray 6 décembre 1676, ép. cr 15 mars 1710 Samuel de Frotté.

F. DE M.

COLUMBIA UNIVERSITY
0032051786

NEH

MAR 1 0 1994

MSH 00589

APR 1 6 1930

END OF
TITLE